

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Unité, Travail, Progrès



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PRIVATISATION

AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES



RAPPORT ANNUEL DU MARCHE BURUNDAIS DES ASSURANCES

A

Exercice 2015

Des assurances fiables pour un développement durable

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
LISTE DES ANNEXES	5
SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES	6
PREFACE	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES	9
I.1. Les acteurs du marché des assurances	9
I.2. Les opérations d'assurances pratiquées	11
I.3. Les réalisations, contraintes et perspectives d'avenir de l'ARCA.....	11
I.3.1. Réalisations.....	11
A.La régulation du secteur des assurances.....	12
B. Le contrôle des différents acteurs du secteur	13
B.1. Contrôle sur pièces	13
B.2. Contrôle sur place	13
C. Sensibilisation des acteurs du marché	14
I.3.2. Contraintes et défis	14
I.3.3. Perspectives d'avenir.....	14
I.4. Le cadre juridique du secteur des assurances.....	15
I.4.1. Les textes légaux et réglementaires	15
I.4.2. Autres références régionales et internationales	15
CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE	16
II.1. Situation générale du marché des assurances	16
II.2. Le taux de pénétration des assurances	16
II.2.1. Taux de pénétration de l'assurance « Non Vie »	17
II.2.3. Taux de pénétration de l'assurance « Vie »	17
II.3. La densité de l'assurance	18
II.4. Les emplois dans les sociétés d'assurance.....	18
CHAPITRE III : INDICATEURS CLES DU SECTEUR D'ASSURANCE	19
III.1. Les primes	19
III.1.1. Evolution du chiffre d'affaires.....	19
III.1.2. Parts de marché des différentes compagnies	20
III.2 Les prestations	23
III.2.1 Assurance « Non Vie »	23
A.Charge de sinistres	23
B. Taux de sinistres à primes (taux de sinistralité)	23
III.2.2 Assurance « Vie »	24
III.3 Les charges d'acquisition et de gestion.....	25

CHAPITRE IV : SITUATION PATRIMONIALE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES.....	26
IV.1. Présentation des postes d'actif	26
IV.2. Présentation des postes du passif	27
IV.3. Présentation du Compte d'exploitation « Non Vie »	28
IV.4. Présentation du compte d'exploitation « Vie »	29
CHAPITRE V : AUTRES INDICATEURS PERTINENTS.....	31
V.1. La marge de solvabilité du secteur	31
V.2. La couverture des engagements réglementés (« Vie » et « Non Vie »)	33
V.3. La réassurance	35
V.3.1. La réassurance en assurance « Non Vie »	35
V.3.2. La réassurance en assurance « Vie »	36
V.4. Le management et gouvernance d'entreprise	36
V.5. Rentabilité du secteur des assurances	37
V.5.1. Rentabilité de l'assurance « Non Vie »	37
A. Evolution des dépenses de l'assurance « Non Vie »	37
B. Evolution des revenus de l'assurance « Non Vie »	38
V.5.2. Rentabilité de l'assurance « Vie »	40
A. Analyse des dépenses de l'assurance « Vie »	40
B. Analyse des revenus de l'assurance « Vie »	40
V.6. La liquidité du secteur des assurances	41
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	42
I. TEXTES LEGAUX	42
A. Lois	42
C. Décrets lois	42
D. Ordonnances ministérielles	42
E. Traités, Accords, Normes internationaux	42
II. RAPPORTS, REVUES ET AUTRES PUBLICATIONS	43
ANNEXES.....	i

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Compagnies d'assurance opérant au Burundi	9
Tableau 2: Listes des sociétés de courtage agréées en 2015	10
Tableau 3: Listes de sociétés de courtages avec agréments provisoires en 2015.....	11
Tableau 4: Nombre d'acteurs agréés par pays membre de la CEA en 2015	16
Tableau 5: Part de l'assurance dans le PIB	16
Tableau 6: Evolution du taux de pénétration de l'assurance « Non Vie » dans le PIB.....	17
Tableau 7: Evolution du taux de pénétration de l'assurance « Vie » dans le PIB.....	17
Tableau 8: Evolution de la densité de l'assurance (en FBU)	18
Tableau 9 : Répartition des emplois par société d'assurance (2015)	18
Tableau 10: Parts de marché des compagnies en assurance « Vie » et « Non Vie »	20
Tableau 11: Parts de marché des compagnies en assurance « Non Vie »	21
Tableau 12: Part des primes émises par catégorie d'assurance en « Non Vie »	21
Tableau 13: Parts de marché des compagnies en assurance « Vie ».....	22
Tableau 14: Répartition des primes émises par catégorie d'assurance « Vie ».....	22
Tableau 15 : Charge de sinistres en assurance « Non Vie » (en FBU)	23
Tableau 16 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances « Non Vie » (en FBU)	23
Tableau 17 : Taux global de sinistres à primes en assurance « Non Vie » (en FBU).....	23
Tableau 18 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance « Non Vie ».....	24
Tableau 19: Evolution des prestations en assurance « Vie » (en FBU)	24
Tableau 20: Evolution des charges d'acquisition et frais de gestion (en FBU)	25
Tableau 21: L'actif du secteur (en FBU).....	26
Tableau 22: Le passif du secteur (en FBU).....	27
Tableau 23: Compte d'exploitation Crédit « Non Vie » (en FBU).....	28
Tableau 24: Compte d'exploitation Débit « Non Vie »	28

Tableau 25: Compte d'exploitation Crédit « Vie »	29
Tableau 26: Compte d'exploitation Débit « Vie »	29
Tableau 27: Calcul de la marge disponible en assurance « Non Vie » et « Vie ».....	31
Tableau 28: Calcul de la marge réglementaire en assurance « Non Vie ».....	32
Tableau 29: Calcul de la marge réglementaire en assurance « Vie ».....	32
Tableau 30: Calcul du surplus/déficit de marge de solvabilité	33
Tableau 31: Etat C4 de calcul de la couverture des engagements réglementés (en FBU)	34
Tableau 32: Evolution du taux de couverture.....	35
Tableau 33: Evolution du taux de cession des primes en réassurance en assurance « Non Vie »	35
Tableau 34: Evolution du solde de réassurance en assurance « Non Vie »	36
Tableau 35: Evolution des dépenses en assurances « Non Vie ».....	38
Tableau 36: Evolution des revenus en assurance « Non Vie »	39
Tableau 37: Evolution des dépenses en assurances Vie.....	40
Tableau 38: Evolution des revenus en assurance « Vie »	40
Tableau 39: Evolution des actifs liquides du secteur	41
Tableau 40: Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie).....	41

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution du chiffre d'affaires (en FBU)	19
Graphique 2: Répartition du chiffre d'affaires en « Vie » et « Non Vie ».....	20
Graphique 3: Evolution du résultat d'exploitation	30

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Passif du Bilan 2015	i
Annexe 2: Actif du Bilan 2015.....	ii
Annexe 3: Compte d'exploitation « Non Vie » (crédit 2015).....	iii
Annexe 4: Compte d'exploitation « Non Vie » (débit 2015).....	iv
Annexe 5: Compte d'exploitation « Vie » (crédit 2015).....	v
Annexe 6: Compte d'exploitation « Vie » (débit 2015).....	v
Annexe 7: Taux de cession par société en « Non Vie »	vi
Annexe 8: Solde de réassurance par société en « Non Vie »	vi
Annexe 9: Ratio des dépenses en assurance « Vie » de chaque compagnie (2015).....	vii
Annexe 10: Ratio de rentabilité en assurance « Vie » (2015)	vii
Annexe 11: Ratio des dépenses en assurance « Non Vie » (2015)	viii
Annexe 12: Ratio de rentabilité en assurance « Non Vie » (2015)	viii
Annexe 13: Ratio de liquidité par compagnie du secteur en « Vie » et « Non Vie » (2015).....	ix

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

AICA	: Association Internationale des Contrôleurs des Assurances
AKI	: Association of Kenyan Insurers
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ASSUR	: Association des Assureurs du Burundi
BICOR	: Burundi Insurance Corporation
BRB	: Banque de la République du Burundi
CEA	: Communauté Est Africaine
CIMA	: Conférence Interafricaine du Marché des Assurances
DLMT	: Dettes à Long et Moyen Terme
EAC	: East African Community
EAISA	: East African Insurance Supervisors Association
FBU	: Francs Burundais
FG	: Frais de gestion
IBAB	: Insurance Brokers Association of Burundi
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
MFBP	: Ministère des Finances du Budget et de la Privatisation
MOU	: Memorandum Of Understanding
PE	: Primes Emises
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Provisions Mathématiques
PPC	: Provisions pour Pertes et Charges
PREC	: Provisions pour Risques En Cours
PSAP	: Provisions pour Sinistres à Payer
PSD	: Projet de Développement des Secteurs Financier et Privé
RC	: Responsabilité Civile
Q/R	: Quote-part des Réassureurs
SOCABU	: Société d'Assurance du Burundi
SOCAR	: Société Commerciale d'Assurance et de Réassurance
SOGEAR	: Société Générale d'Assurance et de Réassurance
UCAR	: Union Commerciale d'Assurance et de Réassurance
V&C	: Vie et Capitalisation

PREFACE



Au cours de l'année 2015, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) a engagé une vitesse supérieure dans l'accomplissement de sa mission de « *réguler et de contrôler le secteur des assurances pour le compte de l'Etat et au profit des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurance* ».

En effet, l'année précédente ayant été spécialement marquée par la promulgation de la loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi et sa vulgarisation auprès des acteurs et partenaires du secteur des assurances ainsi que par la mise en place d'un bon nombre de ses textes d'application sous forme d'ordonnances ministérielles et de décrets, les activités de l'ARCA en 2015 ont été surtout axées sur le contrôle et la supervision du secteur des assurances.

L'ARCA a réalisé des contrôles sur pièces de toutes les sociétés d'assurance œuvrant sur le territoire national mais aussi des contrôles sur place au sein des services et départements en charge de la gestion des sinistres automobile. L'objectif ultime de ces descentes était de vérifier si les sociétés d'assurances respectent leurs engagements en matière de règlement des sinistres frappant la garantie responsabilité civile.

L'ARCA a en outre préparé et signé d'autres textes d'application sous forme de circulaires et décisions. Elle a procédé, en plus, à l'analyse des dossiers de demande d'agrément définitif des sociétés de courtage d'assurances à l'issue de laquelle neuf sociétés de courtage d'assurances ont eu un agrément définitif tandis que deux sociétés se sont vues refuser ledit agrément.

En vue de promouvoir le secteur, l'ARCA a également vulgarisé le Code des assurances auprès des magistrats de la Cour Suprême.

Enfin, l'année 2015 a permis à l'ARCA de formuler des perspectives d'avenir qui lui permettront d'être plus efficace et plus efficient dans ses interventions.

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ARCA

Hon. Gervais NGIRIRWA

INTRODUCTION

Conformément à ses missions, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances est appelée à produire un rapport annuel du secteur des assurances. Ce rapport a pour objet d'offrir aux décideurs et autres lecteurs une image fidèle de la situation du marché d'assurances à la clôture d'un exercice donné.

Le présent document fait donc office de rapport annuel du secteur burundais des assurances à la fin de l'exercice 2015.

Toutefois, la production de ce rapport s'est heurtée à plusieurs contraintes qui ont limité certaines analyses. Il s'agit entre autres de :

- La non séparation des bilans « Vie » et « Non Vie » pratiquée par deux des six compagnies du secteur ;
- L'inexistence de certaines statistiques macroéconomiques comme le PIB dont la valeur réelle n'est connue qu'après deux ans, ce qui pousse à réajuster les chiffres chaque année selon la disponibilité de la valeur réelle de cet indicateur ;
- La difficulté de comparer les données annuelles du Burundi à celles des pays de la CEA dont l'année fiscale se termine en juin ;
- Le retard dans la transmission des états financiers par certaines sociétés d'assurances.

Malgré ces limites, le présent document offre une vue globale de la situation du secteur à travers sa contribution à l'économie, ses tendances futures, ses chiffres clés et sa solvabilité.

Le présent rapport, établi à partir des états financiers des sociétés d'assurance relatifs à l'exercice 2015 avec un regard rétrospectif sur les années 2011, 2012, 2013 et 2014, s'articule autour des chapitres ci-après :

- Le premier chapitre qui traite de l'aperçu général du secteur burundais des assurances ;
- Le deuxième chapitre qui met en exergue la part de l'assurance dans l'économie nationale ainsi que la place du Burundi dans le marché régional (CEA) des assurances ;
- Le troisième chapitre qui traite des indicateurs clés du secteur d'assurance ;
- Le quatrième chapitre qui aborde la situation patrimoniale des entreprises d'assurance, intégrant l'analyse de la croissance du résultat ;
- Le cinquième et dernier chapitre qui traite d'autres indicateurs pertinents du secteur.

CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES

I.1. Les acteurs du marché des assurances

Le marché burundais des assurances est essentiellement composé des compagnies et des intermédiaires d'assurance. La taille du marché est encore étroite avec six (6) compagnies d'assurance dont la plus ancienne date de 1977 et la plus récente de 2010. Le tableau ci-après montre les différentes sociétés d'assurance établies au Burundi, leur forme juridique, leur capital social ainsi que leur date d'entrée sur le marché.

Tableau 1: Compagnies d'assurance opérant au Burundi

N°	Nom de la société	Forme juridique	Capital social (en FBU)	Date d'agrément
1.	SOCABU	S.A ¹	3.060.000.000	1977
2.	UCAR	S.A ²	150.000.000	1986
3.	BICOR	S.A	1.510.266.000 ³	1991
4.	SOGEAR	S.A	125.000.000	1992
5.	SOCAR	S.A	1.698.450.000	1999
6.	JUBILEE INSURANCE COMPANY OF BURUNDI	S.A	1.500.000.000	2010

Source : Données fournies par les compagnies en 2015.

Les sociétés UCAR et SOGEAR qui ont un capital inférieur à un milliard ainsi que la société BICOR qui a fait recours à l'incorporation des écarts de réévaluation dans l'augmentation de son capital social, sont en situation d'irrégularité vis-à-vis de la législation en vigueur.

En effet, selon les dispositions de l'article 273 de la loi N°1/02/ du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, le montant minimum du capital social est fixé à un milliard de francs burundais (1.000.000.000 FBU) pour les compagnies d'assurances pratiquant les activités « Non Vie » et cinq cent millions de francs burundais (500.000.000 FBU) pour celles pratiquant les activités « Vie ». Le même article souligne que les apports en nature ne sont pas pris en compte

En matière d'actionnariat, sur les six (6) sociétés d'assurances œuvrant au Burundi, quatre (SOCABU, BICOR, UCAR et SOGEAR) sont détenues par des opérateurs nationaux, une (SOCAR) comprend une partie des actions appartenant à une société étrangère tandis qu'une autre (JUBILEE) est une filiale de JUBILEE HOLDING LTD basée au Kenya.

Il convient de signaler que toutes les sociétés d'assurances sont regroupées au sein d'une association professionnelle dénommée « Association des Assureurs du Burundi », « ASSUR » en sigle.

En ce qui concerne les intermédiaires d'assurance, ils se répartissent entre les courtiers d'assurance et les agents généraux. Selon la loi en vigueur les agents généraux représentent les compagnies d'assurance pendant que les courtiers représentent les assurés.

¹ Société Anonyme avec l'Etat burundais comme actionnaire principal

² Société Anonyme

³ Dont 1.010.100.000 FBU pour le Capital Social de la BICOR Non Vie

Avant la promulgation de la loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, 13 sociétés de courtage étaient présentes sur le marché et avaient reçu des agréments provisoires entre 2011 et 2013. Etant donné que la loi précitée exige aux sociétés de courtage certaines conditions, ces 13 sociétés, qui avaient un délai d'une année pour se conformer à la législation en vigueur, ont dû introduire à l'ARCA des dossiers de demande d'agrément définitif.

C'est ainsi qu'en 2015, 9 sociétés de courtage ont été agréées dont 7 opéraient sous un agrément provisoires et 2 étaient nouvelles sur le marché.

L'ensemble des courtiers d'assurances pour l'année 2015 est retracé dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 2: Listes des sociétés de courtage agréées en 2015

N°	Nom de la société de courtage	Année d'agrément
1.	ASCOMA BURUNDI	2015
2.	FIRST BURUNDI INSURANCE BROKERS (FBIB)	2015
3.	TANGANYIKA INSURANCE BROKERS (TIB)	2015
4.	AFRIKA RISK BURUNDI S.A	2015
5.	IMPERIAL BROKERAGE GROUP OF CABINETS	2015
6.	CONTACT ASSURANCES INFORMATION (CAI)	2015
7.	PROFESSIONAL INSURANCE BROKERS (PIB)	2015
8.	CONFIDENT INSURANCE BROKERS COMPANY (CIBCO)	2015
9.	PAJEFLO FACILITATOR BUSINESS	2015

Source : Données internes à l'ARCA

A côté de ces 9 sociétés de courtage qui œuvraient sous un agrément définitif, à la fin de l'exercice 2015, 6 autres sociétés opéraient encore sous un agrément provisoire.

Tableau 3: Listes de sociétés de courtages avec agréments provisoires en 2015

N°	Nom de la société de courtage
1.	INGOMA BEST INSURANCE BROKERS (IBIB)
2.	AGENCE UNIVERSELLE DE COURTAGE EN ASSURANCE (AUCA)
3.	AZIMUTS INSURANCE BROKERS
4.	SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DES SOLUTIONS D'ASSURANCES (SISAB)
5.	SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE (SOCAS)
6.	COMPAGNIE DE COURTAGE EN ASSURANCE (COCAS)

Source : Données internes à l'ARCA

Soulignons l'existence d'une association des courtiers dénommée « Insurance Brokers Association of Burundi », « IBAB » en sigle, bien qu'elle ne comprenne encore que quatre sociétés de courtage.

I.2. Les opérations d'assurances pratiquées

Sur le marché burundais des assurances, quatre (4) sociétés pratiquent en même temps les opérations d'assurance « Vie » et « Non Vie », pendant que les deux (2) autres pratiquent uniquement les opérations d'assurance « Non Vie ». Sur les quatre (4) sociétés qui exploitent les deux catégories d'activités, seules deux (2) présentent des bilans séparés en « Vie » et « Non Vie ».

Selon les dispositions des articles 2 et 279 de la loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, les sociétés d'assurances ne sont pas autorisées à pratiquer en même temps les deux types d'assurances (assurance « Vie » et assurance « Non Vie »). Toutefois, les mêmes dispositions accordent aux entreprises pratiquant ces opérations mixtes, une période transitoire de trois (3) ans pour, soit se scinder en deux compagnies distinctes, soit abandonner l'une des deux catégories d'activités. Cette période de transition prendra fin en date du 07/01/2017

I.3. Les réalisations, contraintes et perspectives d'avenir de l'ARCA

I.3.1. Réalisations

Conformément à ses missions, les réalisations de l'ARCA au cours de l'exercice 2015 se regroupent autour des axes suivants :

- La régulation du secteur des assurances ;
- Le contrôle des différents acteurs ;
- La sensibilisation des acteurs du marché.

A. La régulation du secteur des assurances

En 2014, la promulgation de la loi portant Code des Assurances au Burundi a marqué un tournant dans l'assainissement du marché des assurances du Burundi. Ce code a été par la suite complété par des textes d'application.

En 2015, l'ARCA a poursuivi le travail déjà débuté pour cadrer et organiser le marché des assurances selon les dispositions de la loi régissant le secteur des assurances.

C'est ainsi que les décisions et les circulaires suivantes ont été mises en place :

- Décision N° 540/93/001 du 06/03/2015 portant fixation de la table de conversion des indemnités des ayant droits des personnes décédées suite à un accident de roulage ;
- Décision N° 540/93/002 du 13/03/2015 relative au paiement des frais de dossiers et d'agrément par les compagnies et les intermédiaires d'assurances au Burundi ;
- Décision N° 540/93/004 du 19/03/2015 portant agrément de Professionnal Insurance Brokers, PIB comme société de courtage d'assurances ;
- Décision N° 540/93/005 du 19/03/2015 portant agrément de Confident Insurance Brokers Compagnie, CIBCO comme société de courtage d'assurances ;
- Décision N° 540/93/006 du 19/03/2015 portant agrément de ASCOMA BURUNDI comme société de courtage d'assurances ;
- Décision N° 540/93/007 du 19/03/2015 portant refus d'agrément de MACO INSURANCE SURL comme société de courtage d'assurances ;
- Décision N° 540/93/008 du 19/03/2015 portant refus d'agrément de BRULORD SPRL comme société de courtage d'assurances ;
- Circulaire n°540/93/001/2015 du 08/04/2015 portant modalités de transmission d'informations de nature financière et statistique par les entreprises d'assurances agréées au Burundi ;
- Décision N°540/93/009 du 29/07/2015 portant agrément de TANGANYIKA INSURANCE BROKERS comme société de courtage d'assurances ;
- Décision N°540/93/010 du 21/08/2015 portant agrément de PAJEFLO FACILITATOR BUSINESS comme société de courtage d'assurances ;
- Décision N°540/93/011 du 21/08/2015 portant agrément de AFRIKA RISK BURUNDI comme société de courtage d'assurances ;

- Décision N°540/93/012 du 21/08/2015 portant agrément de FIRST BURUNDI INSURANCE BROKERS comme société de courtage d'assurances ;
- Décision N°540/93/013 du 21/08/2015 portant agrément de IMPERIAL BROKERAGE GROUP OF CABINETS comme société de courtage d'assurances ;
- Décision N°540/93/014 du 19/10/2015 portant agrément de CONTACT-ASSURANCES-INFORMATION comme société de courtage d'assurances.

Au cours de la même année, l'ARCA s'est en outre attelée à l'analyse des dossiers de conformité au Code des assurances des sociétés d'assurances déjà existantes. C'est ainsi que les dossiers de quatre sociétés d'assurances étaient sous analyse par les cellules techniques de l'ARCA.

B. Le contrôle des différents acteurs du secteur

B.1. Contrôle sur pièces

En plus de la régulation du secteur, l'ARCA a effectué des contrôles sur pièces de toutes les six sociétés d'assurances opérant sur le sol burundais. Au terme de ces contrôles, des rapports détaillant les forces et les faiblesses de chacune des six sociétés ont été produits et des recommandations ont été formulées.

Notons que durant l'exercice 2015, l'ARCA n'a pas organisé de contrôles sur pièces des intermédiaires du fait que ceux-ci étaient en cours de demande d'agrément définitif. De ce fait, leurs dossiers ont été étudiés à des fins d'agrément et non de contrôle.

B.2. Contrôle sur place

Au cours de l'exercice 2015 des descentes ont été réalisées dans les sociétés d'assurance au sein des départements et services en charge de la gestion des sinistres automobile.

Ce choix a été motivé par le fait que cette assurance revêt non seulement un caractère obligatoire mais aussi par le fait qu'elle détient la plus grosse part des primes émises en assurance « Non Vie⁴ ».

Ce contrôle sur place avait donc pour objectif de vérifier si l'obligation des détenteurs de véhicules automoteurs de se couvrir contre les dommages éventuels à causer aux tiers s'accompagne effectivement du respect de l'obligation des compagnies d'assurances de payer les sinistres couverts dans les délais et conformément aux dispositions légales.

Le contrôle sur place a permis de constater ce qui suit :

- L'absence des manuels des procédures de gestion des sinistres dans la plupart des sociétés ;
- Le manque du personnel qualifié en assurance ;
- L'absence d'un logiciel spécifique à la gestion des opérations d'assurance au sein de trois sociétés d'assurances ;

⁴ Voir chapitre III, titre III.1.2.

- La non constitution de réserves pour certains sinistres ;
- La non mise à jour des réserves constituées ;
- La faible cadence dans le paiement des sinistres déclarés et même pour ceux qui sont déjà réglés ;
- Le non remboursement des recours entre sociétés d'assurances.

Au terme de ces contrôles, des recommandations ont été formulées à l'endroit de chaque société.

C. Sensibilisation des acteurs du marché

En termes de sensibilisation, l'ARCA a organisé en début d'année 2015, un atelier de vulgarisation du Code des assurances à l'intention des magistrats de la Cour Suprême. Cette activité visait à porter à la connaissance de ces magistrats les innovations apportées par ledit code et susciter leur implication dans la mise en application de cette loi.

Cet atelier fut également une opportunité de collecter les observations des magistrats de la Cour Suprême.

I.3.2. Contraintes et défis

Il convient de souligner que la conduite de toutes ces activités de l'ARCA a été handicapé par plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer :

- L'absence d'autonomie financière telle que consacrée par le décret portant missions, réorganisation et fonctionnement de l'ARCA ainsi que par les principes de base en matière d'assurances de l'AICA ;
- La non transmission des informations dans les délais par les compagnies d'assurances ou la transmission des informations non conformes aux canevas exigés par l'organe de supervision ;
- L'absence d'un logiciel de contrôle sur pièces et sur place.

Une implication de plusieurs intervenants à l'instar du gouvernement, des bailleurs de fonds ainsi que des acteurs du marché est plus que sollicitée pour lever ces handicaps et ainsi accroître l'efficacité et l'efficience de l'institution.

I.3.3. Perspectives d'avenir

Dans le but d'accroître son efficacité, l'ARCA a défini certains axes d'intervention pour les années à venir. Ces axes concernent entre autres :

- L'extension du contrôle aux intermédiaires d'assurances ;
- Le passage du contrôle fondé sur les règles au contrôle fondé sur les risques dans le but de se conformer aux pratiques internationales ;
- La mise en place d'un plan stratégique qui orientera les activités de l'Agence sur la période 2017-2021 ;

- L'introduction de la micro assurance afin d'accroître le taux de pénétration du secteur des assurances dans l'économie ;
- L'initiation de la coassurance afin d'accroître le taux de rétention et partant réduire le montant des primes cédées en réassurance à l'étranger ;
- L'acquisition d'un logiciel de contrôle dans le but de faciliter les analyses.

I.4. Le cadre juridique du secteur des assurances

I.4.1. Les textes légaux et réglementaires

Le cadre juridique des activités d'assurance au Burundi comprend les textes suivants :

- La Loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi
- Le Décret N° 100/181 du 11 août 2014 portant Missions, Réorganisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
- L'Ordonnance Ministérielle N° 540/919 du 03 juillet 2013 portant adoption du Plan Comptable des assurances applicable au Burundi.

I.4.2. Autres références régionales et internationales

Parmi les normes internationales dont l'ARCA s'inspire dans l'exercice de sa mission de régulateur-contrôleur du secteur des assurances se trouvent :

- La méthodologie, les principes et les normes de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA) ;
- Le Mémoire d'Entente (MOU) entre les autorités de supervision des assurances des pays membres de la CEA.

CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE

II.1. Situation générale du marché des assurances

Le marché burundais des assurances a une taille modeste si on le compare à celui des autres pays membres de la Communauté Est Africaine (CEA). Cette situation s'explique d'une part par le nombre réduit des acteurs du marché et la faiblesse relative de l'économie nationale d'autre part.

Tableau 4: Nombre d'acteurs agréés par pays membre de la CEA en 2015⁵

Acteurs agréés	Rwanda	Burundi	Ouganda	Tanzanie	Kenya
Compagnies d'assurances	14	6	29	30	50
Compagnies de réassurance	0	0	1	1	6 ⁶
Courtiers d'assurance	14	15	28	110	198
Total	28	21	58	141	253

Source: AKI⁷ insurance industry annual report 2014.

Sur les trois catégories d'acteurs présentées dans le tableau précédent, le Burundi, avec seulement 21 intervenants, est celui qui dispose de peu d'acteurs tandis que la première place revient au Kenya avec un total de 253 acteurs dont 6 sociétés de réassurance, 49 sociétés d'assurance et 198 courtiers d'assurances.

La deuxième place revient à la Tanzanie qui dispose de 29 sociétés d'assurances, une compagnie de réassurance et 110 courtiers, tandis que le Burundi n'a que de 6 sociétés d'assurances, 15 sociétés de courtage et aucune société de réassurance.

II.2. Le taux de pénétration des assurances

Tableau 5: Part de l'assurance dans le PIB

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires du marché	25 690 764 406	28 859 786 406	33 629 618 966	36 109 259 809	36 907 077 885
PIB en francs courant	2 819 560 000 000	3 365 800 000 000	3 812 500 000 000	4 408 400 000 000	4 455 500 000 000
Taux de pénétration (en %)	0,91	0,86	0,88	0,82	0,83

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

- Rapport Indicateur de Conjoncture Avril 2016 de la BRB

L'apport du secteur des assurances dans le PIB varie d'une année à une autre. Sur la période 2011 à 2015, le niveau du taux de pénétration oscille autour d'une valeur moyenne de 0,86% ; ce qui est faible par rapport aux moyennes africaine et mondiale. Ainsi, en 2014, l'Afrique affichait un taux de pénétration moyen de 2,8% contre une moyenne mondiale de 6,1%⁸.

⁵ Les données des autres pays membres de la CEA rapportent la situation au 30 juin 2015 jour de clôture de leur exercice fiscal 2014

⁶ Sur ces 6 sociétés de réassurances, seules trois ont été agréées par le régulateur tandis que les trois autres existent sur base de conventions africaines (exemple AFRICA RE) ou régionales (exemple ZEP Re)

⁷ Association of Kenyan Insurers

⁸ AKI insurance industry annual report 2014

Malgré la croissance continue du chiffre d'affaires du secteur des assurances, les deux dernières années montrent que celle-ci reste faible par rapport à celle du PIB. Cette situation a conduit à une baisse du taux de pénétration qui a chuté de 0,05% entre 2013 et 2015.

Toutefois, les valeurs du PIB des deux dernières années sont à considérer avec un certain recul car elles résultent des estimations effectuées par l'ISTEEBU. En effet, la valeur réelle du PIB n'est connue qu'après 2 ans ; période nécessaire pour permettre à cette institution de centraliser et d'analyser toutes les données du pays.

II.2.1. Taux de pénétration de l'assurance « Non Vie »

Tableau 6: Evolution du taux de pénétration de l'assurance « Non Vie » dans le PIB

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires du marché	19 942 903 955	21 366 613 938	24 203 536 474	25 135 809 073	25 724 239 616
PIB en francs courant	2 819 560 000 000	3 365 800 000 000	3 812 500 000 000	4 408 400 000 000	4 455 500 000 000
Taux de pénétration (en %)	0,71	0,63	0,63	0,57	0,58

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015
- Rapport Indicateur de Conjoncture Avril 2016 de la BRB

En 2012 et 2013, le taux de pénétration des assurances « Non Vie » était de 0,63% contre 0,71% en 2011. Quant aux exercices 2014 et 2015, ce taux affiche respectivement les valeurs de 0,57% et 0,58%.

Toutefois, il convient de rappeler que la valeur du PIB utilisée pour les deux dernières années résulte des estimations, ce qui peut expliquer la baisse du taux de pénétration observée sur cette même période.

II.2.3. Taux de pénétration de l'assurance « Vie »

Tableau 7: Evolution du taux de pénétration de l'assurance « Vie » dans le PIB

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires du marché	5 747 860 451	7 493 172 468	9 426 082 492	10 973 450 737	11 182 838 268
PIB en francs courant	2 819 560 000 000	3 365 800 000 000	3 812 500 000 000	4 408 400 000 000	4 455 500 000 000
Taux de pénétration (en %)	0,20	0,22	0,25	0,25	0,25

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015
- Rapport Indicateur de Conjoncture Avril 2016 de la BRB

Bien que relativement faible, le taux de pénétration des assurances « Vie » n'échappe pas à la tendance évolutive et affiche une croissance sur la période allant de 2011 à 2013 où il est passé de 0,2% à 0,25% avant de se maintenir au même niveau jusqu'en 2015. Malgré cette croissance, la contribution de l'assurance « Vie » au PIB reste très modique. Quelques raisons essentielles peuvent expliquer cette situation, à savoir :

- Une culture d'assurance en général très peu développée ;
- Une méconnaissance et/ou l'ignorance de l'assurance « Vie » par la population burundaise ;
- Une faiblesse des revenus au sein des populations.

II.3. La densité de l'assurance

Tableau 8: Evolution de la densité de l'assurance (en FBU)

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires du marché	25 690 764 406	28 859 786 406	33 629 618 966	36 109 259 809	36 907 077 885
Population du Burundi	8 748 199	9 012 784	9 420 000	9 534 851	9 829 752
Densité de l'assurance	2 937	3 202	3 570	3 787	3 755

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances des exercices de 2011 à 2015
- Rapport Economie Burundaise 2015 du MFBP

Tout comme le revenu (PIB) par habitant, la densité de l'assurance fournit la prime moyenne par habitant et par an.

De 2011 à 2014, la prime annuelle moyenne par habitant est passée de 2 937 FBU à 3 787 FBU en 2015, soit un taux de croissance de 28,9% dans 3 ans. Toutefois, la densité de l'assurance affiche une légère baisse de 32 FBU.

En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires du marché était toujours supérieur à celui de la population jusqu'en 2014. En 2015, cette tendance s'est inversée, le chiffre d'affaires du secteur a augmenté de seulement 2,2% alors que la population s'est accrue de 3,1%, ce qui a conduit à une baisse de la densité de l'assurance qui est tombée à 3 755 FBU en 2015.

II.4. Les emplois dans les sociétés d'assurance

En 2015, les entreprises d'assurances du Burundi avaient au total 459 employés répartis comme suit :

Tableau 9 : Répartition des emplois par société d'assurance (2015)

COMPAGNIE	Nombre	%
SOCABU	203	44%
JUBILEE	30	7%
BICOR	68	15%
SOCAR	51	11%
UCAR	64	14%
SOGEAR	43	9%
SECTEUR NON VIE & Vie	459	100%

Source : Rapports annuels des compagnies d'assurances de 2015

Sur le total des 459 employés que compte le secteur des assurances, la SOCABU détient à elle seule 203 employés, soit 44% de tous les employés du secteur tandis que la dernière place revient à la JUBILEE avec 30 employés, soit 7% de tous les employés du secteur.

CHAPITRE III : INDICATEURS CLES DU SECTEUR D'ASSURANCE

Conformément au Code des assurances, les activités d'assurances sont classées en branches d'activités « Vie » et en branches d'activités « Non Vie ». Cette distinction est motivée par les spécificités et la complexité de leur mode de gestion.

Les indicateurs qui suivent se fondent sur les données transmises à l'ARCA par les sociétés d'assurance et sont présentés selon cette classification.

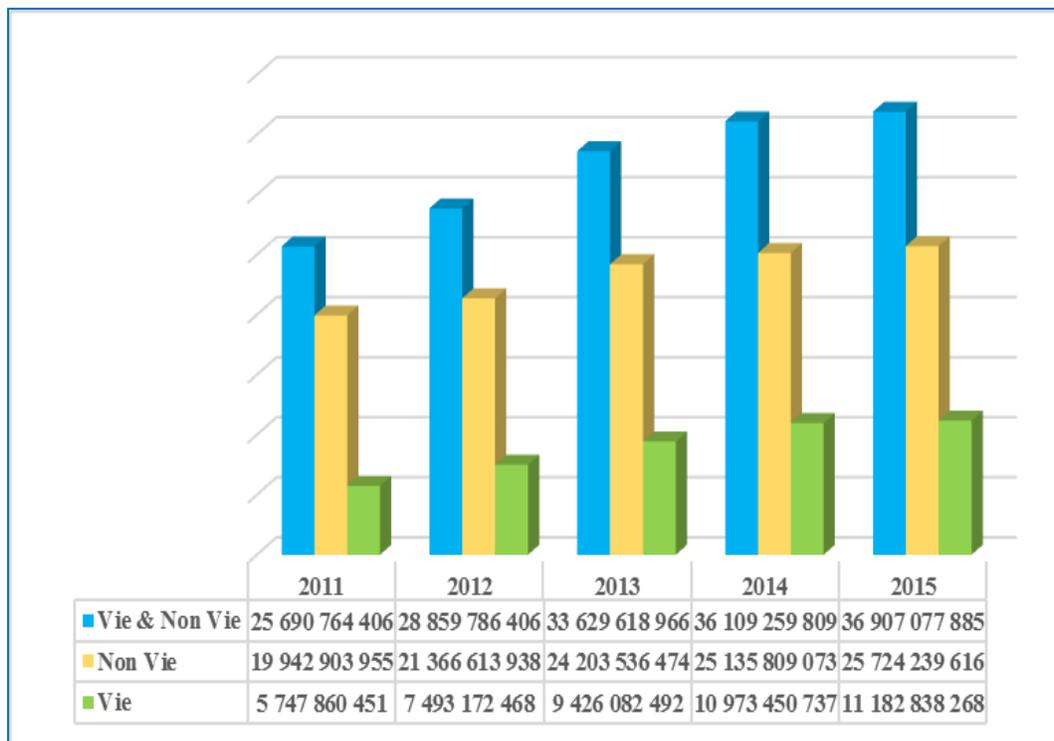
III.1. Les primes

III.1.1. Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est un indicateur qui illustre le volume d'activités détenu par une compagnie. Pour le secteur des assurances, le chiffre d'affaires correspond au montant des primes émises (frais sur polices inclus) au cours de l'année.

Le graphique suivant retrace l'évolution du chiffre d'affaires du secteur burundais des assurances.

Graphique 1: Evolution du chiffre d'affaires (en FBU)



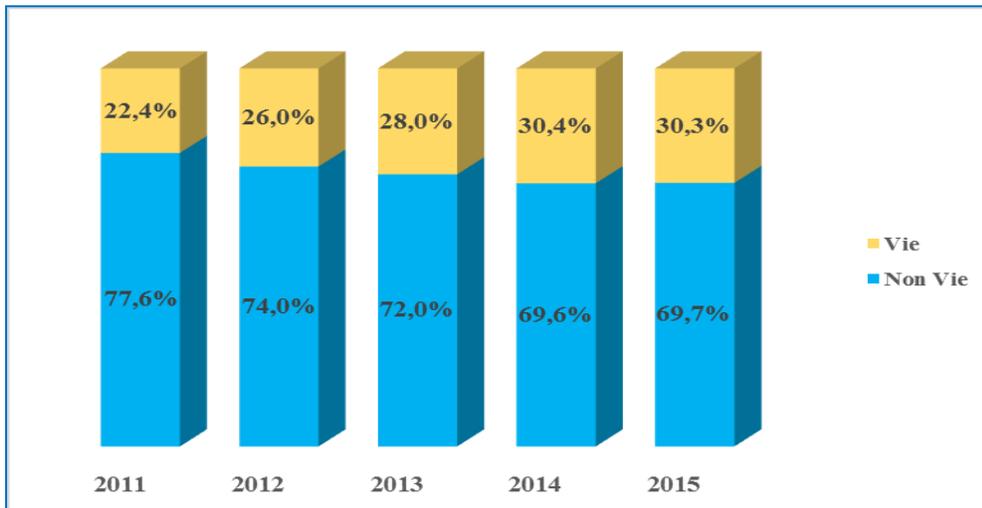
Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Le chiffre d'affaires global du secteur burundais des assurances est passé de 25,7 milliards en 2011 à 36,9 milliards en 2015, soit un accroissement de plus de 11 milliards en quatre ans, ce qui illustre une hausse de la demande d'assurance dans la population burundaise.

Les branches d'activités « Non Vie » ont réalisé un chiffre d'affaires de 25,7 milliards en 2015 contre 19,9 milliards en 2011, soit une augmentation d'environ 5,8 milliards en quatre ans.

Les activités « Vie » ont également évolué en termes de volume d'activités, passant d'un chiffre d'affaires de 5,7 milliards en 2011 à 11,2 milliards en 2015, ce qui met en évidence une croissance allant du simple au double sur cette période.

Graphique 2: Répartition du chiffre d'affaires en « Vie » et « Non Vie »



Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Les branches d'activités « Non Vie » restent prépondérantes et représentent 69,7% du chiffre d'affaires global de l'industrie d'assurances en 2015. Il est à remarquer que les activités « Vie » ont gagné beaucoup de parts de marché en passant de 22,4 % à 30,3% de parts de marché entre 2011 et 2015.

III.1.2. Parts de marché des différentes compagnies

Tableau 10: Parts de marché des compagnies en assurance « Vie » et « Non Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
COMPAGNIE	%	%	%	%	%
SOCABU VIE & NON VIE	48,6%	47,2%	45,7%	44,3%	44,8%
JUBILEE VIE & NON VIE	8,1%	14,3%	15,3%	17,9%	21,4%
BICOR VIE & NON VIE	20,6%	19,2%	17,9%	16,2%	15,9%
SOCAR VIE & NON VIE	11,3%	8,9%	10,4%	11,6%	10,1%
UCAR	8,8%	8,2%	8,1%	7,5%	6,4%
SOGEAR	2,7%	2,1%	2,6%	2,5%	1,4%
SECTEUR NON VIE & VIE	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

A la fin de l'exercice 2015, seule la SOCABU et la JUBILEE ont accru leurs parts de marché. C'est ainsi que la première affiche une croissance de 0,5% de ses parts de marché contre 3,5% pour la seconde. Toutefois, il est à signaler la croissance exceptionnelle des parts de la JUBILEE qui sont passées de 8,12% en 2011 à 21,4% en 2015, alors que la SOCABU affiche une baisse de 3,8% de ses parts de marché sur cette même période.

En somme, la SOCABU garde la plus grosse part de marché, soit 44,8% des primes émises du secteur, suivi de la JUBILEE avec environ 21,4% des primes émises, tandis que la BICOR occupe la troisième place avec 15,9% des parts de marché. En dernière position se trouvent les sociétés SOCAR, UCAR et SOGEAR avec respectivement 10,1%, 6,4% et 1,4% des primes émises du secteur.

Tableau 11: Parts de marché des compagnies en assurance « Non Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
COMPAGNIE	%	%	%	%	%
SOCABU NON VIE	39,04%	36,02%	35,07%	33,23%	34,24%
JUBILEE NON VIE	10,07%	16,76%	16,53%	19,84%	24,88%
BICOR AG	23,16%	22,58%	21,05%	19,17%	19,10%
SOCAR NON VIE	12,99%	10,68%	12,44%	13,40%	10,65%
UCAR	11,29%	11,06%	11,26%	10,77%	9,19%
SOGEAR	3,45%	2,89%	3,65%	3,60%	1,94%
SECTEUR NON VIE	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

A la fin de l'exercice 2015, la classification observée pour les branches « Vie » et « Non vie » réunies ne change pas si on considère uniquement les branches d'activité « Non Vie ». Seuls les écarts entre compagnies sont réduits.

Comme mentionné précédemment, seules la SOCABU et la JUBILEE ont pu accroître leurs parts de marché relatives aux activités « Non Vie ».

Il est à noter l'avancée fulgurante de la JUBILEE dont les parts de marché sont passées de 10,07% en 2011 à 24,88% en 2015 et le déclin des parts de la SOGEAR qui sont passées de 3,45% à 1,94% en seulement quatre ans.

Tableau 12: Part des primes émises par catégorie d'assurance en « Non Vie »

Année	2015	
	Primes émises (en FBU)	Part
Accident corporel et maladie	3 461 534 833	13,5%
Vehicules terrestres à moteur	9 907 828 146	38,5%
Incendie et autres dommages aux biens	4 790 068 197	18,6%
RC général	2 278 836 224	8,9%
Transports	4 445 110 792	17,3%
Autres risques directs dommages	840 861 424	3,3%
TOTAL	25 724 239 616	100,0%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercice 2015

La catégorie « véhicule terrestre à moteur » occupe le haut du classement avec 9,9 milliards de primes émises soit 38,5% de toutes les primes du secteur. En seconde position, vient la catégorie « incendie et autres dommages aux biens » avec 18,6% des parts de marché, soit 4,8 milliards de primes émises.

Les catégories « Transports » et « Accident corporel et maladie » occupent respectivement la troisième et la quatrième place, tandis qu'en dessous du classement se trouve les catégories « RC générale » et « autres risques dommage ».

Tableau 13: Parts de marché des compagnies en assurance « Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
COMPAGNIE	%	%	%	%	%
SOCABU VIE	81,55%	79,14%	73,07%	69,55%	69,21%
JUBILEE VIE	1,40%	7,33%	12,22%	13,58%	13,32%
BICOR V&C	11,78%	9,53%	9,65%	9,50%	8,60%
SOCAR VIE	5,27%	4,00%	5,06%	7,37%	8,88%
SECTEUR VIE	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Seules la BICOR et la SOCAR affichent une croissance de leurs parts de marché relatives aux activités « Vie » lors du dernier exercice.

Toutefois, la SOCABU et la JUBILEE gardent le haut du pavé avec respectivement 69,2% et 13,32% des parts de marché. Ce tableau met également en évidence une mutation en termes de parts de marché avec la SOCAR qui dépasse la BICOR.

Tableau 14: Répartition des primes émises par catégorie d'assurance « Vie »

Année	2015	
	Primes émises	Part
En cas de vie	0	0,0%
En cas de décès	1 699 629 931	15,2%
Mixte	227 483 777	2,0%
Epargne	8 669 256 035	77,5%
Complémentaires	586 468 525	5,2%
TOTAL	11 182 838 268	100,0%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercice 2015

L'assurance « Vie » est dominée par la catégorie « Epargne » qui détient à elle seule plus des trois quarts, soit 77,5% des primes émises.

Il ressort également l'absence des garanties en cas de « Vie » et la quasi inexistence des garanties mixtes combinant des assurances en cas de « Vie » et celles en cas de décès (2% des primes émises). Les garanties en cas de décès occupent la deuxième position vue qu'elles représentent 15,2% des primes émises en assurance « Vie ».

III.2 Les prestations

III.2.1 Assurance « Non Vie »

A. Charge de sinistres

Tableau 15 : Charge de sinistres en assurance « Non Vie » (en FBU)

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Sinistres payés	6 509 975 371,0	11 091 249 286,0	11 257 491 716,0	10 261 887 703,1	11 495 151 971,6
Variation des PSAP	2 569 589 990,0	697 567 027,0	-1 709 081 986,7	349 986 160,0	-1 258 248 841,8
Charge des sinistres	9 079 565 361,0	11 788 816 313,0	9 548 409 729,3	10 611 873 863,1	10 236 903 129,9

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

De 2011 à 2013, les sinistres payés étaient en phase de croissance vu que leur montant est passé de 6,5 milliards en 2011 à 11,26 milliards en 2013. Cependant, à la fin de l'exercice 2014, les sinistres payés s'élevaient à 10,26 milliards, soit une baisse d'environ 1 milliard qui a été recouvert en 2015 où les sinistres payés ont atteint 11,49 milliards.

Contrairement aux sinistres payés, la charge des sinistres varie entre 9,08 milliards et 11,79 milliards sur toute la période.

Tableau 16 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances « Non Vie » (en FBU)

Année	2015
Accident corporel et maladie	1 733 661 212
Vehicules terrestres à moteur	4 671 698 649
Incendie et autres dommages aux biens	677 706 008
RC général	1 943 810 803
Transports	923 346 009
Autres risques directs dommages	286 680 458
TOTAL	10 236 903 139

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercice 2015

La catégorie « Véhicules terrestres à moteur » dispose de la plus grosse charge des sinistres à savoir 4,6 milliards et est suivie par les catégories « RC générale » et « Accident corporel et maladie » avec respectivement 1,7 milliards et 1,9 milliards de charge des sinistres.

Les charges des sinistres des autres catégories d'assurance affiche un montant inférieur à un milliard.

B. Taux de sinistres à primes (taux de sinistralité)

Tableau 17 : Taux global de sinistres à primes en assurance « Non Vie » (en FBU)

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Charge des sinistres	9 079 565 361	11 788 816 313	9 548 409 729	10 611 873 863	10 236 903 130
Primes acquises	19 088 867 683	21 191 321 098	23 203 465 929	25 377 113 600	26 108 594 435
Taux de sinistralité (S/P)	47,6%	55,6%	41,2%	41,8%	39,2%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Le taux global de sinistres à primes s'est maintenu en dessous du maximum théorique de 65%. Avec une moyenne de 45%, il ressort que sur 100 FBU de primes acquises à l'exercice, seuls 45 FBU sont utilisés pour payer les sinistres survenus.

Tableau 18 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance « Non Vie » (en FBU)

Année	2015
Accident corporel et maladie	60,9%
Vehicules terrestres à moteur	44,8%
Incendie et autres dommages aux biens	14,7%
RC général	83,4%
Transports	18,9%
Autres risques directs dommages	29,1%
TOTAL	39,2%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercice 2015

D'une manière générale, sur 100 FBU de primes acquises à l'exercice, seulement 39,2 FBU servent à payer les sinistres.

Seule la catégorie « RC générale » a une sinistralité qui dépasse le maximum théorique de 65%.

III.2.2 Assurance « Vie »

Tableau 19: Evolution des prestations en assurance « Vie » (en FBU)

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Prestations de l'exercice	1 077 226 532	1 420 634 482	1 799 169 226	3 464 478 708	3 759 095 705
Taux de croissance des prestations	N/A	31,9%	26,6%	92,6%	8,5%
Primes émises	5 747 860 451	7 493 172 468	9 426 082 492	10 973 450 737	11 182 838 268
Prestation/primes émises	18,7%	19,0%	19,1%	31,6%	33,6%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Sur les cinq exercices, les prestations servies en assurance « Vie » ont augmenté d'année en année, passant de 1,07 milliards en 2011 à 3,75 milliards en 2015. Ainsi, par rapport aux primes émises, les prestations de 2015 représentent 33,6% contre seulement 18,7% en 2011.

Malgré cette croissance des prestations, les données précédentes montrent que les primes émises au cours de l'exercice couvrent correctement les prestations échues au cours de l'année.

Il est à signaler le taux de croissance des prestations record de 92,6%⁹ observé en 2014.

⁹ Ce taux de croissance est obtenu en appliquant la formule suivante $(P_{2014}-P_{2013})/P_{2013}$ où P_t et P_{t-1} représentent respectivement le montant des prestations en 2015 et 2014

III.3 Les charges d'acquisition et de gestion

Tableau 20: Evolution des charges d'acquisition et frais de gestion (en FBU)

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Primes émises (1)	25 690 764 406	28 859 786 406	33 629 618 966	36 109 259 809	36 907 077 885
Commissions payées (2)	752 426 045	1 037 342 423	1 361 817 071	1 718 674 067	1 891 186 857
Frais de gestion (3)	7 863 388 737	10 525 042 398	11 670 333 541	13 124 086 236	13 401 862 854
Total FG+ Commissions (4)=(2+3)	8 615 814 782	11 562 384 821	13 032 150 612	14 842 760 303	15 293 049 711
Ratio des commissions payées (2)/(1)	2,9%	3,6%	4,0%	4,8%	5,1%
Ratio des frais de gestion (3)/(1)	30,6%	36,5%	34,7%	36,3%	36,3%
Ratio (FG+ commissions) /PE (4)/(1)	33,5%	40,1%	38,8%	41,1%	41,4%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Au cours de l'exercice 2015, les sociétés ont versé aux intermédiaires d'assurance des commissions de 1,89 milliard (soit 5,1% des primes émises) contre 752 millions (soit 2,9% des primes émises) en 2011, ce qui reflète un taux de croissance 151% en quatre ans.

Quant aux frais de gestion des sociétés d'assurances, ils se chiffrent à 13,4 milliards en 2015 contre 7,8 milliards en 2011, soit une croissance de 70% en quatre ans.

Les frais de gestion et les commissions ont une croissance plus accélérée par rapport à celle des primes émises qui s'évalue à 44% en 2015 par rapport à 2011. C'est ainsi que ces deux charges représentent 41,4% des primes émises en 2015 alors qu'en 2011 elles n'étaient qu'à 33,5% des primes de cet exercice.

CHAPITRE IV : SITUATION PATRIMONIALE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES**IV.1. Présentation des postes d'actif****Tableau 21: L'actif du secteur (en FBU)**

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
ACTIF IMMOBILISE	24 238 878 229	28 999 863 867	38 065 030 801	44 723 918 138	45 314 037 384
Immobilisations incorporelles	352 480 347	1 368 722 990	1 118 704 306	847 404 043	558 536 591
Immobilisations corporelles	12 490 191 746	13 140 563 990	18 150 513 274	20 738 729 377	22 172 604 544
Immobilisations financières	11 396 206 136	14 490 576 887	18 795 813 221	23 137 784 718	22 582 896 249
Q/R DANS LES PT	5 024 097 809	4 420 915 889	4 935 190 769	5 640 460 101	7 788 655 634
Primes	3 175 369 883	1 329 211 819	1 186 307 737	1 112 345 049	2 209 236 553
Sinistres	1 848 727 926	3 091 704 070	3 748 883 032	4 528 115 052	5 579 419 081
VALEURS REALISABLES A CT	26 963 167 759	33 275 878 121	32 585 692 539	36 041 845 238	49 273 382 371
Créances sur les réassureurs	1 199 673 570	1 463 971 389	1 711 651 930	1 545 426 303	1 034 802 159
Créances sur les assurés et les agents	7 484 250 784	7 539 885 816	8 572 218 083	8 467 815 148	8 917 298 016
Personnel	32 093 009	26 063 542	5 106 609	21 450 275	103 355 835
Autres valeurs réalisables à CT	18 247 150 396	24 245 957 374	22 296 715 918	26 007 153 512	39 217 926 361
VALEURS DISPONIBLES	8 276 351 573	7 512 388 473	6 546 540 999	8 436 931 733	5 552 827 504
Banques et chèques postaux	4 514 258 968	4 694 337 905	3 957 475 953	5 987 463 927	5 441 458 307
Caisse	3 762 092 605	2 818 050 568	2 589 065 046	2 449 467 806	111 369 197
TOTAL ACTIF	64 502 495 370	74 209 046 350	82 132 455 108	94 843 155 209	107 928 902 893

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

A la fin de l'exercice 2015, l'actif du secteur des assurances était constitué par 45,3 milliards d'actifs immobilisés, de 49,2 milliards de valeurs réalisables à court terme et de 7,8 milliards qui reviennent aux réassureurs. A ces rubriques s'ajoute les valeurs disponibles pour un montant de 5,6 milliards.

IV.2. Présentation des postes du passif

Tableau 22: Le passif du secteur (en FBU)

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
FONDS PROPRES	14 368 126 696	16 968 243 736	18 266 837 032	20 130 144 935	21 886 969 175
Capital	2 713 266 000	4 283 716 000	4 283 716 000	4 283 716 000	8 692 364 898
Réserves	11 535 307 281	12 109 967 950	13 147 902 616	14 444 458 600	2 822 413 064
Résultat et report à nouveau	119 553 415	574 559 786	835 218 416	1 401 970 335	10 372 191 213
PPC et DLMT	1 719 664 636	3 008 265 832	3 196 362 296	2 849 388 979	5 243 984 371
PPC	1 625 512 260	1 623 000 001	1 623 000 000	1 623 000 000	2 513 749 711
DLMT	94 152 376	1 385 265 831	1 573 362 296	1 226 388 979	2 730 234 660
PROVISIONS TECHNIQUES	39 737 392 536	45 112 700 186	51 898 715 434	59 559 039 029	67 915 691 480
Primes	20 030 437 019	25 426 892 649	34 204 219 885	41 790 630 268	50 568 510 710
Sinistres	19 706 955 517	19 685 807 537	17 694 495 548	17 768 408 761	17 347 180 770
DETTES A COURT TERME	5 848 168 100	6 531 634 501	7 160 211 590	11 777 656 253	13 969 319 666
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION (+/-)	2 829 143 402	2 588 202 095	1 610 328 757	526 926 013	-1 087 061 798
TOTAL PASSIF	64 502 495 370	74 209 046 350	82 132 455 108	94 843 155 209	107 928 902 893

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Le passif du secteur des assurances a augmenté d'année en année sur la période de 2011 à 2015, passant de 64,5 milliards en 2011 à 107,9 milliards en 2015.

Il est à noter la place importante occupée par les provisions techniques qui sont passées de 39,7 milliards en 2011 à 67,9 milliards en 2015, soit un taux de croissance de 71%. Cette croissance est alimentée par les provisions mathématiques de l'assurance « Vie », spécialement celles relatives à l'épargne « Pension ».

Quant aux capitaux propres et les dettes à long et moyen termes, ils viennent respectivement en deuxième et en troisième positions avec des montants respectifs de 21,88 milliards et 5,24 milliards en 2015.

Enfin, notons que la prédominance de ces deux dernières catégories¹⁰ qui sont des valeurs exigibles à long terme montre que le secteur des assurances est doté des sources de financement durables non négligeables.

¹⁰ Capitaux propres et dettes à long et moyen terme

IV.3. Présentation du Compte d'exploitation « Non Vie »**Tableau 23: Compte d'exploitation Crédit « Non Vie » (en FBU)**

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Primes émises	19 942 903 955	21 366 613 938	24 203 536 474	25 135 809 073	25 724 239 616
Provisions de primes à (t-1)	5 316 837 330	5 756 313 394	5 814 791 234	6 678 038 779	8 664 585 169
Provisions de primes à (t)	6 170 873 602	5 931 606 234	6 814 861 779	6 436 734 251	8 280 230 351
PRIMES ACQUISES	19 088 867 683	21 191 321 098	23 203 465 929	25 377 113 600	26 108 594 435
Primes cédées en réassurance	5 673 087 081	6 742 034 330	7 640 051 235	9 508 413 940	10 036 452 903
Q/R Provisions de primes à (t-1)	100 805 937	76 849 565	79 090 637	86 513 727	1 739 677 767
Q/R Provisions de primes à (t)	76 849 565	79 090 637	86 513 727	70 529 540	2 051 260 342
Primes acquises cédées aux réassureurs	5 697 043 453	6 739 793 258	7 632 628 145	9 524 398 127	9 724 870 328
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASSURANCE	13 391 824 230	14 451 527 840	15 570 837 784	15 852 715 473	16 383 724 107
Total produits de placement	1 826 316 500	2 413 269 499	1 903 598 120	1 747 844 026	2 371 242 923
Total autres produits	1 178 410 123	2 103 249 811	186 374 341	-101 203 202	0
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	806 159 357
TOTAL CREDIT	16 538 756 853	18 968 047 150	18 054 315 033	19 210 168 530	21 067 142 270

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Du précédent tableau, il ressort qu'en 2015 le solde du compte d'exploitation « Non Vie » est débiteur d'un montant de 806 millions, ce qui dénote un résultat négatif.

Tableau 24: Compte d'exploitation Débit « Non Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Sinistres payés	6 509 975 371	11 091 249 286	11 257 491 716	10 261 887 703	11 495 151 972
Provisions de sinistres à (t)	19 085 548 351	19 227 405 601	16 913 590 614	17 395 210 774	17 058 284 462
Provisions de sinistres à (t-1)	16 515 958 361	18 529 838 574	18 622 672 601	17 045 224 614	18 316 533 303
Charge des sinistres	9 079 565 361	11 788 816 313	9 548 409 729	10 611 873 863	10 236 903 130
Sinistres payés par les réassureurs	1 163 391 622	4 803 662 629	2 524 058 090	4 076 589 882	3 633 042 914
Q/R Provisions de sinistres à (t)	5 026 999 684	4 299 886 539	5 133 095 007	5 467 928 401	5 471 928 194
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	4 249 776 711	4 993 047 684	4 180 761 539	5 030 448 007	6 431 788 912
Prestations à la charge des réassureurs	1 940 614 595	4 110 501 484	3 476 391 558	4 514 070 275	2 673 182 196
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	7 138 950 766	7 678 314 829	6 072 018 172	6 097 803 588	7 563 720 934
Commissions payées	679 517 914	936 219 171	1 305 166 032	1 688 433 786	1 751 835 121
Commissions reçues	1 134 212 192	1 545 148 204	1 809 817 656	2 289 757 049	2 480 743 018
COMMISSIONS NETTES	-454 694 278	-608 929 033	-504 651 624	-601 323 263	-728 907 896
Total autres charges	7 053 812 941	9 463 987 372	10 552 735 521	11 733 669 135	12 067 782 959
Total Charges de placements	251 049 802	195 170 014	170 312 062	243 426 022	658 530 391
SOLDE CREDITEUR	2 407 431 622	2 239 503 968	1 370 396 114	25 780 815	0
TOTAL DEBIT	16 538 756 853	18 968 047 150	18 054 315 033	19 210 168 530	21 067 142 270

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Il est à remarquer que pour la période de 2011 à 2014, le compte d'exploitation « Non Vie » du secteur affiche un solde créditeur, ce qui dénote un bénéfice sur toute la période bien qu'il affiche une tendance décroissante sur toute la période.

IV.4. Présentation du compte d'exploitation « Vie »

Tableau 25: Compte d'exploitation Crédit « Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Primes émises	5 747 860 451	7 493 172 468	9 426 082 492	10 973 450 737	11 182 838 268
Primes cédées en réassurance	616 788 786	868 094 834	989 458 228	1 156 377 399	1 255 763 885
Primes émises nettes de réassurance	5 131 071 665	6 625 077 634	8 436 624 264	9 817 073 338	9 927 074 383
Total produits de placement	129 800 684	207 235 176	300 386 568	454 125 500	3 248 661 821
Total autres produits	1 035 332 774	1 461 619 812	2 142 226 075	2 662 479 970	9 800
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	6 296 205 123	8 293 932 622	10 879 236 907	12 933 678 808	13 175 746 004

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

La rubrique solde débiteur du compte d'exploitation « Vie » est nul sur toute la période allant de 2011 à 2015. Ce qui montre que les branches d'activités « Vie » de l'ensemble du marché ont globalement un résultat d'exploitation positif.

Tableau 26: Compte d'exploitation Débit « Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Prestations de l'exercice	1 077 226 532	1 420 634 482	1 799 169 226	3 464 478 708	3 759 095 705
Prestations à la charge des réassureurs	229 364 205	335 164 408	179 199 660	297 854 463	557 747 875
PRESTATIONS NETTES DE REASSURANCE	847 862 327	1 085 470 074	1 619 969 566	3 166 624 245	3 201 347 830
Dotation aux provisions de l'exercice	3 914 679 179	4 730 578 687	6 515 909 878	7 530 667 215	7 279 077 333
Q/R dans les dotations aux provisions	18 227 990	8 153 664	-26 520 861	-13 158 608	88 563 936
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DE REASSURANCE	3 896 451 189	4 722 425 023	6 542 430 739	7 543 825 823	7 190 513 397
Commissions payées	72 908 131	101 123 252	56 651 039	30 240 280	139 351 735
Commissions reçues	128 407 652	165 578 825	217 283 901	249 214 998	250 530 947
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-55 499 521	-64 455 573	-160 632 862	-218 974 718	-111 179 212
Charge de gestion	809 575 796	1 061 055 026	1 117 598 020	1 390 417 101	1 334 079 895
Charges des placements	80 547	0	0	0	12 860 528
Solde créditeur	797 734 785	1 489 438 072	1 759 871 444	1 051 786 356	1 548 123 565
TOTAL DEBIT	6 296 205 123	8 293 932 622	10 879 236 907	12 933 678 808	13 175 746 004

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

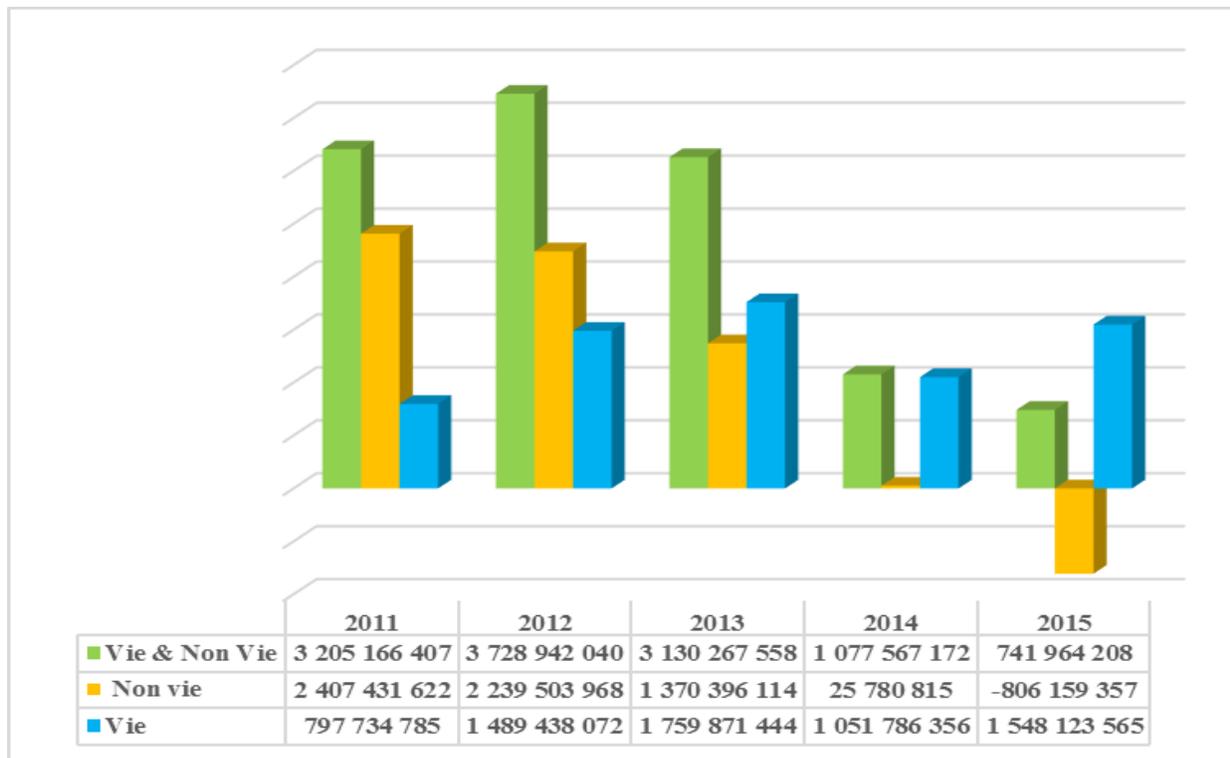
Le compte d'exploitation « Vie » affiche un solde créditeur, ce qui dénote un bénéfice sur toute la période.

Comme on peut le voir dans le solde créditeur du tableau précédent, le résultat de l'assurance « Vie » est quasiment passé du simple au double entre 2011 et 2015. En effet, il est passé de 797,7 millions en 2011 à 1,55 milliards en 2015.

Le graphique suivant offre une vue synthétique des analyses de ce paragraphe. Ainsi, il ressort que, de 2011 à 2015, le secteur (« Vie » et « Non Vie ») a toujours affiché un résultat positif, et ce, malgré le déficit observé en assurance « Non Vie » lors de l'exercice 2015.

Il est à noter qu'une étude interne à l'ARCA a mis en évidence le rôle des charges de gestion énormes comme principale cause du déficit observé au sein du secteur à la clôture de l'exercice 2015.

Graphique 3: Evolution du résultat d'exploitation



Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

CHAPITRE V : AUTRES INDICATEURS PERTINENTS

V.1. La marge de solvabilité du secteur

Conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des assurances, la marge disponible au sein d'une compagnie est à majorité constituée du montant des capitaux propres déduit de certaines immobilisations incorporelles.

Le tableau suivant montre le montant de la marge disponible au sein de tout le secteur.

Tableau 27: Calcul de la marge disponible en assurance « Non Vie » et « Vie »

ELEMENTS CONSTITUTIFS (art 370)	Année
	2015
1°) Capital social versé	8 043 450 000
2°) La moitié de la fraction non versée du capital social	0
3°) Réserves réglementaires ou libres	2 822 413 064
4°) Bénéfices reportés de l'exercice	1 827 563 583
5°) Plus-values sur éléments d'actifs	0
6°) TOTAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	12 693 426 647
7°) Pertes reportées	2 545 454 510
8°) Amortissement restant à réaliser sur commissions	0
9°) Frais d'établissement ou de développement	183 530 698
10°) Autres actifs incorporels	375 005 893
11°) TOTAL (7 + 8 + 9 + 10)	3 103 991 101
12°) MARGE DISPONIBLE (6 - 11)	9 589 435 546

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

L'application des dispositions de l'article susmentionné révèle une marge disponible au sein du secteur dont le montant dépasse légèrement 9,5 milliards, comme on peut le voir dans le tableau précédent.

L'adéquation de cette marge disponible sera appréciée en comparaison avec le montant de la marge minimale requise dont les modalités de calcul sont consignées à l'article 373 du Code des assurances et dont les résultats sont fournis par les tableaux suivants.

Tableau 28: Calcul de la marge réglementaire en assurance « Non Vie »

CALCUL REGLEMENTAIRE NON VIE	Année
	2015
Méthode des primes (article 371-1)	XXXXXX
a) Primes émises nettes d'annulations	26 716 998 885
b) Charges de sinistre nette de réassurance	7 909 582 308
c) Charge de sinistre brute de réassurance	10 688 100 350
d) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	74,0%
e) Montant de primes retenu (a x 20%)	5 343 399 777
f) MARGE MINIMALE 1 (e x d)	3 954 309 836
Méthode des sinistres (article 371-2)	XXXXXX
g) Sinistres payés (nets de recours) des 3 dernières années	33 101 454 334
h) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/n	17 088 254 285
i) Provision pour sinistres à payer au 01/01/n-2	19 808 099 259
j) Total (g + h - i)	30 381 609 359
k) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	74,0%
l) MARGE MINIMALE 2 ((j/3) x 25% x k)	1 873 624 498
m) MARGE A RETENIR (si l>f alors l sinon f)	3 954 309 836

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

L'application des dispositions de l'article 371 du Code des assurances montre que le montant de marge minimale requise en assurance « Non Vie » est de 3,9 milliards.

Cependant, pour obtenir le montant de la marge minimale requise dans le secteur, la valeur précédente doit être majorée du montant de la marge minimale requise en assurance « Vie » et consignée dans le tableau qui suit.

Tableau 29: Calcul de la marge réglementaire en assurance « Vie »

CALCUL REGLEMENTAIRE VIE	Année
	2015
Méthode des provisions mathématiques (article 372)	
a) Provisions mathématiques nettes	42 311 709 567,14
b) Provisions mathématiques brutes	42 577 176 665,14
c) Taux de conservation des sinistres (a/b sup. ou égal à 85%)	99,38%
d) Montant de provisions mathématiques retenu (b x 5%)	2 128 858 833,26
e) MARGE MINIMALE VIE ET CAPITALISATION (d x c)	2 115 585 478,36

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Contrairement aux assurances « Non Vie », la marge nécessaire en assurance « Vie » est obtenue en appliquant une méthode unique dite « Méthode des provisions mathématiques ».

L'application de cette méthode montre que la marge nécessaire en assurance « Vie » est de 2,1 milliards.

Tableau 30: Calcul du surplus/déficit de marge de solvabilité

MARGE DISPONIBLE	9 589 435 546
MARGE REGLEMENTAIRE NON VIE (a)	3 954 309 836
MARGE REGLEMENTAIRE VIE (b)	2 115 585 478
TOTAL MARGE REGLEMENTAIRE (a+b)	6 069 895 314
SURPLUS/DEFICIT DE MARGE	3 519 540 232
Marge disponible/marge réglementaire	157,98%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de 2015

Il ressort un surplus de marge d'une valeur de 3,5 milliards, ce qui dénote une marge disponible suffisante par rapport à la marge minimale requise.

Toutefois, il est à signaler que cette situation de marge globale du secteur n'est pas observée à l'identique par toutes les sociétés du secteur.

V.2. La couverture des engagements réglementés (« Vie » et « Non Vie »)

Le tableau suivant dénommé « état C4 » permet de calculer le degré de couverture des engagements réglementés conformément aux dispositions du Code des assurances en ses articles 351, 352, 353 et 355.

Tableau 31: Etat C4 de calcul de la couverture des engagements réglementés (en FBU)

I - MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES:				
	Provisions pour risques en cours			8 280 230 351
	Provisions pour sinistres à payer			17 088 254 285
	Provisions mathématiques			42 577 176 665
	Autres provisions techniques			0
	Autres engagements réglementés			2 255 725 413
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES			70 201 386 714
II - ACTIFS REPRESENTATIFS	N° article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
- Obligations et autres valeurs d'Etat	art 351, 1° a)	2 061 099 706	2 061 099 706	2 061 099 706
- Obligations des organismes financiers à caractère public	art 351, 1° b)	0	0	
- Obligations des institutions financières	art 351, 1° c)	0	0	
Total des actifs de l'Article 351.1		2 061 099 706	2 061 099 706	
- Autres obligations	art 351, 2° a)	0	0	9 459 826 037
- Actions cotées (d'une bourse de valeur dans l'Etat membre de la CEA)	art 351, 2° b)	0	0	
- Actions des entreprises d'assurance	art 351, 2° c)	0	0	
- Actions et obligations des sociétés commerciales	art 351, 2° d)	9 328 406 987	9 328 406 987	
- Actions des sociétés d'investissement	art 351, 2° e)	155 085 304	155 085 304	
Total des actifs de l'Article 351.2		9 483 492 291	9 483 492 291	
- Droits réels immobiliers	art 351, 3°	23 106 234 557	19 811 239 018	16 047 632 071
- Prêts obtenus ou garantis par l'Etat burundais	art 351, 4°	0	0	0
- Prêts hypothécaires	art 351, 5° a)	0	0	10 059 344
- Autres prêts obtenus ou garantis	art 351, 5° b)	10 059 344	10 059 344	
Total des actifs de l'Article 351.5		10 059 344	10 059 344	
- Dépôts en banque	art 351, 6°	24 702 981 137	26 838 982 478	19 437 576 131
Sous - Total I - Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées		59 363 867 035	58 204 872 837	47 016 193 289
III- MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES TRANSPORT ET PREC DOMMAGES HORS TRANSPORT:				
	Provisions techniques en branches transport			970 960 692
	PREC hors transport			6 890 682 940
IV- AUTRES ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION	N° article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
- Recours admis	PCA Compte 602	90 564 307	90 564 307	90 564 307
- Primes ou cotis. de moins d'un an des sociétés dommages sauf les branches transports	art 353, 1°	3 038 468 221	3 038 468 221	888 455 980
- Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports	art 353, 2°	1 417 304 456	1 417 304 456	235 829 922
- Créances sur les réassureurs garanties par nantissement hors transport	art 355, 1°	2 198 344 287	2 198 344 287	2 198 344 287
- Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport	art 355, 2°	532 601 080	532 601 080	132 103 810
Sous - Total 2 - Ensemble des autres actifs admis en représentation (NON VIE)		7 277 282 351	7 277 282 351	3 545 298 306
- Avances sur contrat des sociétés vie	art 352, 2°	xxxx	920 402 772	883 227 005
- Primes ou cotis. de moins de trois mois des sociétés vie	art 352, 2°	xxxx	64 411 737	64 411 737
Sous - Total 3 - Ensemble des autres actifs admis en représentation (VIE)				947 638 742
Total des actifs admis en représentation	xxxx	66 641 149 387	66 466 969 698	51 509 130 336

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercice 2015

La partie I du tableau précédent dégage des engagements réglementés d'une valeur de 70 milliards, tandis que la partie II rapporte des valeurs mobilières et immobilières admis en représentation des

engagements réglementés d'un montant de 59 milliards. Après application de la règle de dispersion et de diversification, ce montant est ramené à une valeur de 47 milliards.

Enfin, avec l'ajout des autres actifs admis en couverture des engagements réglementés qu'on retrouve dans la partie IV du même tableau et dont la valeur totale s'élève à 4,5 milliards, il ressort un total des actifs admis en couverture des engagements réglementés de 51,5 milliards.

Tableau 32: Evolution du taux de couverture

Elements	2011	2012	2013	2014	2015
Actifs représentatifs	39 794 751 781	46 417 402 452	55 329 185 016	51 487 717 531	51 509 130 336
Engagements réglementés	39 430 566 366	46 701 951 971	55 587 318 519	61 057 761 505	70 201 386 714
Insuffisance ou excédent	364 185 415	-284 549 519	-258 133 503	-9 570 043 974	-18 692 256 378
Ratio de couverture	100,9%	99,4%	99,5%	84,3%	73,4%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

En somme, le taux de couverture des engagements réglementés du secteur est inférieur au minimum prudentiel de 110% depuis 2012. De plus, sa tendance est à la baisse, ce qui met en évidence une détérioration du niveau de couverture des engagements réglementés.

V.3. La réassurance

La réassurance joue un rôle important dans la gestion du risque lié au portefeuille d'activités détenu par une compagnie d'assurance. De ce fait, un bon programme de réassurance est un indicateur de stabilité financière d'une compagnie.

Les analyses de cette partie retracent le niveau de certains indicateurs couramment utilisés pour apprécier la politique de réassurance d'une compagnie.

Ces indicateurs sont entre autres :

- Le taux de cession qui montre le pourcentage des primes cédées en réassurance par rapport à toutes les primes émises ;
- Le solde de réassurance qui montre le bénéfice (ou la perte) réalisé par les réassureurs.

V.3.1. La réassurance en assurance « Non Vie »

Tableau 33: Evolution du taux de cession des primes en réassurance en assurance « Non Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Primes émises (a)	19 942 903 955	21 366 613 938	24 203 536 474	25 135 809 073	25 724 239 616
Primes cédées en réassurances (b)	5 673 087 081	6 742 034 330	7 640 051 235	9 508 413 940	10 036 452 903
Taux de cession (b/a)	28%	32%	32%	38%	39%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Le taux de cession des primes pour les assurances « Non Vie » a augmenté sur les cinq dernières années. Alors qu'il était en dessous de 30% en 2011, il est égal à 39% en 2015 avec une croissance moyenne de 2,64% par an.

Tableau 34: Evolution du solde de réassurance en assurance « Non Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Primes acquises cédées aux réassureurs	5 697 043 453	6 739 793 258	7 632 628 145	9 524 398 127	9 724 870 328
Prestations à la charge des réassureurs	1 940 614 595	4 110 501 484	3 476 391 558	4 514 070 275	2 673 182 196
Commissions reçues	1 134 212 192	1 545 148 204	1 809 817 656	2 289 757 049	2 480 743 018
Solde de réassurance	2 622 216 666	1 084 143 570	2 346 418 931	2 720 570 802	4 570 945 114

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Le solde de réassurance a toujours été en faveur des réassureurs avec une croissance très considérable en 2015 où il affiche une valeur de 4,6 milliards.

V.3.2. La réassurance en assurance « Vie »

Les assurances « Vie » du Burundi sont à majorité dominées par des produits pension dont la gestion ne fait pas généralement recours à la réassurance. De ce fait, il aurait été plus pertinent de faire l'analyse précédemment faite pour les assurances « Non Vie » en nous limitant aux seules affaires réassurées, ce qui n'est pas possible du fait que ces données ne sont pas disponibles.

V.4. Le management et gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est sans doute le pilier sans lequel aucune société d'assurance, aussi solide soit elle, ne pourrait être viable sur le long terme. De ce fait, le Code des assurances prévoit, surtout en ses articles 396 à 400, certaines mesures qui doivent être respectées par les sociétés d'assurance. Ainsi, ces articles soulignent le rôle important que doit jouer le conseil d'administration dans l'instauration aussi bien des outils que des dispositifs nécessaires pour asseoir une bonne gouvernance au sein d'une société d'assurance.

Parmi les outils et autres dispositifs préconisés par le code des assurances se trouvent :

- **L'instauration des fonctions d'audit et d'actuariat** (point e) de l'article 396) : certaines sociétés d'assurance commencent à comprendre la nécessité de se doter d'un service d'audit interne bien que son indépendance ne soit pas souvent garantie. En rapport avec l'actuariat, le secteur reste handicapé par la quasi-inexistence de ces experts dans notre pays.
- **La création des comités spécialisés au sein du conseil d'administration** afin de s'occuper de certaines fonctions spécifiques comme les rémunérations, l'audit et la gestion des risques

(article 396 alinéa 2 et suivant). Notons que cette exigence n'est pas satisfaite au Burundi vu que la plupart des individus appelés à occuper les fonctions d'administrateurs ne disposent pas de qualifications suffisantes pour prendre part à ces comités spécialisés.

- **L'obligation de se doter d'un dispositif de contrôle interne** incluant la mise en place d'un manuel de procédures internes écrites, cohérent et regroupant l'ensemble des champs d'activités de l'entreprise (article 397). Le contrôle sur place réalisé lors de cet exercice 2015 a révélé que la plupart des sociétés ne disposent pas de manuels de procédures, ce qui rend impossible le contrôle interne par manque de document de référence.
- **La production à l'intention du conseil d'administration avec copie à l'ARCA, d'au moins un rapport annuel de contrôle interne.** Ce rapport doit être rédigé selon les consignes établies à l'article 398. Aucun rapport de contrôle interne n'a, jusqu'à ce jour, été adressé à l'ARCA.
- **La politique de placement :** le conseil d'administration doit établir, au moins une fois l'an, les lignes directrices de politique de placement (article 399). L'analyse des dossiers d'agrément a mis en évidence l'absence de ces politiques dans la plupart des sociétés du secteur.
- **La politique de réassurance :** le conseil d'administration doit approuver, au moins une fois l'an, les lignes directrices de la politique de réassurance en se basant sur un rapport relatif à la politique de réassurance qui lui est soumis et dont le contenu est détaillé à l'article 400. Bien que les traités de réassurance soient signés par les dirigeants des sociétés d'assurance, aucun document ne prouve que ces traités sont établis selon une politique approuvée par le conseil d'administration.

En somme, cette partie montre que les quelques règles de gouvernance instituées par le code ne sont pas du tout respectées.

V.5. Rentabilité du secteur des assurances

V.5.1. Rentabilité de l'assurance « Non Vie »

A. Evolution des dépenses de l'assurance « Non Vie »

Cette partie se focalise sur les éléments relatifs à la souscription, la réassurance et la gestion des sinistres.

Quatre ratios sont utilisés dans cette analyse à savoir :

- Ratio des sinistres qui montre le pourcentage des primes de l'exercice utilisé pour régler les sinistres ;
- Ratio des commissions qui montre la part des primes utilisée pour payer les commissions dues aux intermédiaires ;

- Ratio des dépenses qui montre la part des primes de l'exercice utilisée pour régler les dépenses de fonctionnement ;
- Ratio combiné qui est calculé comme la somme des trois premiers et qui indique le pourcentage des primes annuelles utilisé dans la souscription, la gestion et le paiement des sinistres.

Tableau 35: Evolution des dépenses en assurances « Non Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASSURANCE (a)	13 391 824 230	14 451 527 840	15 570 837 784	15 852 715 473	16 383 724 107
Charge de sinistres nette (b)	7 138 950 766	7 678 314 829	6 072 018 172	6 097 803 588	7 563 720 934
Ratio des sinistres (b/a)	53,3%	53,1%	39,0%	38,5%	46,2%
Commissions nettes (c)	-454 694 278	-608 929 033	-504 651 624	-601 323 263	-728 907 896
Ratio des commissions (c/a)	-3,4%	-4,2%	-3,2%	-3,8%	-4,4%
Frais de gestion (d)	7 053 812 941	9 463 987 372	10 552 735 521	11 733 669 135	12 067 782 959
Ratio des dépenses (d/a)	52,7%	65,5%	67,8%	74,0%	73,7%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	102,6%	114,4%	103,5%	108,7%	115,4%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

L'assurance « Non Vie » encaisse plus de commissions de la part des réassureurs qu'ils n'en payent à leurs intermédiaires. Cette situation se traduit par un montant des commissions nettes de réassurance et un ratio de commissions négatifs sur toute la période.

Le ratio combiné met en évidence que les primes annuelles ne couvrent pas la totalité des dépenses (autres que celles relatives aux placements). C'est ainsi que ce ratio a varié de 102,6% (en 2011) à 115,4% (en 2015) sur la période de 2011 à 2015.

Notons que ce ratio a été détérioré par la part énorme des charges de gestion dont le ratio varie entre 52,7% et 74,0% sur toute la période. Ce résultat est d'autant plus atypique au vu du ratio des sinistres qui est inférieur à 53,3% sur toute la période et qui affiche une tendance décroissante sauf en 2015 où il a augmenté de 7,7%.

En somme, il ressort du tableau précédent que les dépenses de fonctionnement et les frais de gestion des sinistres ne laissent aucune marge bénéficiaire à l'industrie des assurances. Cette situation se traduit par un résultat technique négatif sur toute la période comme c'est consigné dans la partie qui suit.

B. Evolution des revenus de l'assurance « Non Vie »

Bien que les prestations des compagnies d'assurances dommage soient attendues sur le court terme, ces compagnies parviennent à générer un revenu sur des placements de court terme. Cette partie permet d'apprécier l'apport de ces revenus de placement sur le résultat d'exploitation du secteur.

Tableau 36: Evolution des revenus en assurance « Non Vie »¹¹

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	13 391 824 230	14 451 527 840	15 570 837 784	15 852 715 473	16 383 724 107
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-346 245 199	-2 081 845 328	-549 264 285	-1 377 433 987	-2 518 871 890
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-2,6%	-14,4%	-3,5%	-8,7%	-15,4%
Produits financiers (f)	1 575 266 698	2 218 099 485	1 733 286 058	1 504 418 004	1 712 712 532
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	11,8%	15,3%	11,1%	9,5%	10,5%
Autres produits (charges) (g)	1 178 410 123	2 103 249 811	186 374 341	-101 203 202	0
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	8,8%	14,6%	1,2%	-0,6%	0,0%
Ratio de rentabilité [(e+f+g)/a]	18,0%	15,5%	8,8%	0,2%	-4,9%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Il ressort de ce tableau que le ratio de rentabilité a affiché une décroissance constante sur la période de 2011 à 2015, passant de 18% en 2011 à – 4,9% en 2015.

Les placements ont rapporté au secteur des montants dépassant 1,7 milliard pour l'exercice 2015, soit 10,5% des primes acquises nettes de réassurance.

Contrairement à ce qui s'observe en 2015, les revenus des placements combinés avec les autres produits ont permis d'absorber les pertes observées au niveau du résultat technique de 2011 à 2014. Ce qui se traduit par un ratio de rentabilité positif de 2011 à 2014 et un ratio de rentabilité négatif en 2015.

¹¹ Les rubriques b, c et d correspondent à ceux du tableau 35

V.5.2. Rentabilité de l'assurance « Vie »

A. Analyse des dépenses de l'assurance « Vie »

Tableau 37: Evolution des dépenses en assurances Vie

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
PRIMES EMISES NETTES DE REASSURANCE (a)	5 131 071 665	6 625 077 634	8 436 624 264	9 817 073 338	9 927 074 383
Charge des prestations nette (b)	4 744 313 516	5 807 895 097	8 162 400 305	10 710 450 068	10 391 861 227
Ratio des prestations (b/a)	92,5%	87,7%	96,7%	109,1%	104,7%
Commissions nettes (c)	-55 499 521	-64 455 573	-160 632 862	-218 974 718	-111 179 212
Ratio des commissions (c/a)	-1,1%	-1,0%	-1,9%	-2,2%	-1,1%
Frais de gestion (d)	809 575 796	1 061 055 026	1 117 598 020	1 390 417 101	1 334 079 895
Ratio des dépenses (d/a)	15,8%	16,0%	13,2%	14,2%	13,4%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	107,2%	102,7%	108,1%	121,0%	117,0%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Ce tableau montre que les primes annuelles nettes de réassurance ne sont pas suffisantes pour permettre aux assureurs de couvrir leurs engagements envers les assurés. C'est ainsi que le ratio combiné affiche un montant dépassant 100% sur toute la période.

De cette situation découle un résultat technique négatif qui va ressortir du tableau suivant.

B. Analyse des revenus de l'assurance « Vie »

Tableau 38: Evolution des revenus en assurance « Vie »¹²

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
PRIMES NETTES DE REASSURANCE (a)	5 131 071 665	6 625 077 634	8 436 624 264	9 817 073 338	9 927 074 383
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-367 318 126	-179 416 916	-682 741 200	-2 064 819 114	-1 687 687 528
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-7,2%	-2,7%	-8,1%	-21,0%	-17,0%
Produits financiers (f)	129 720 137	207 235 176	300 386 568	454 125 500	3 235 801 293
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	2,5%	3,1%	3,6%	4,6%	32,6%
Autres produits (charges) (g)	1 035 332 774	1 461 619 812	2 142 226 075	2 662 479 970	9 800
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	20,2%	22,1%	25,4%	27,1%	0,0%
Ration de rentabilité [(e+f+g)/a]	15,5%	22,5%	20,9%	10,7%	15,6%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Sur toute la période, le ratio de rentabilité est supérieur à 15% sauf en 2014 où il affiche un niveau de 10,7%.

¹² Les rubriques b, c et d correspondent à ceux du tableau 37

V.6. La liquidité du secteur des assurances

Tableau 39: Evolution des actifs liquides du secteur

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Banques et chèques postaux	4 514 258 968	4 694 337 905	3 957 475 953	5 987 463 927	5 441 458 307
Caisse	3 762 092 605	2 818 050 568	2 589 065 046	2 449 467 806	111 369 197
Total actifs liquides (1)	8 276 351 573	7 512 388 473	6 546 540 999	8 436 931 733	5 552 827 504
Total frais de gestion (2)	7 863 388 737	10 525 042 398	11 670 333 541	13 124 086 236	13 401 862 854
Ratio de liquidités (1/2)	105,3%	71,4%	56,1%	64,3%	41,4%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices de 2011 à 2015

Ce tableau montre que le ratio de liquidité du secteur des assurances varie entre 41,4% et 105,3% sur la période de 2011 à 2015 et s'établit ainsi au-delà du minimum prudentiel de 20%. Il est de 41,4% en 2015.

Tableau 40: Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie)

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
Créances sur assurés et agents	7 484 250 784	7 539 885 816	8 572 218 083	8 467 815 148	8 917 298 016
Primes émises	25 690 764 406	28 859 786 406	33 629 618 966	36 109 259 809	36 907 077 885
Part des créances dans les primes émises	29,1%	26,1%	25,5%	23,5%	24,2%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011 à 2015

Après une légère baisse observée en 2014, les créances sur assurés et agents se sont accrues de plus de 400 millions en 2015.

Cette croissance résulte de la pratique de souscription à crédit prohibée par la législation en assurances du fait qu'elle préjudicie aux intérêts des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances.

En outre, ces créances immobilisent en moyenne un quart (1/4) des primes émises sur toute la période, ce qui prive les sociétés d'assurance d'une somme énorme nécessaire au paiement des sinistres.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. TEXTES LEGAUX

A. Lois

1. Loi N°1/017 du 23 octobre 2003 portant réglementation des banques et des établissements financiers ;
2. Loi N° 1/09 du 30 mai 2011 portant code des sociétés privées et à participation publique ;
3. Loi N°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi.

C. Décrets lois

1. Décret-loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 portant cadre organique des administrations personnalisées de l'Etat ;
2. Décret N° 100/181 du 11 août 2014 portant missions, réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances

D. Ordonnances ministérielles

1. Ordonnance Ministérielle N°540/1755 du 26 décembre 2013 portant modification de la date de mise en vigueur de l'Ordonnance Ministérielle N°540/919 du 07 juillet 2013 portant adoption du Plan Comptable des Assurances applicable au Burundi ;
2. Ordonnance Ministérielle N°540/919 du 03 juillet 2013 portant adoption du Plan Comptable des assurances applicable au Burundi ;
3. Ordonnance Ministérielle N° 530/759 du 7 mai 2010 portant agrément de l'association sans but lucratif dénommée « Association des Assureurs du Burundi ».

E. Traités, Accords, Normes internationaux

1. Méthodologie, principes et normes de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA) ;
2. Mémorandum de bonne entente (MOU) entre les superviseurs d'assurance de la CEA ;
3. Le Traité portant établissement de la CEA.

II. RAPPORTS, REVUES ET AUTRES PUBLICATIONS

1. Indicateur de conjoncture de la BRB (avril 2016) ;
2. Code des assurances des Etats membres de la CIMA (nouvelle édition 2012) ;
3. Comptes annuels des sociétés d'assurances : 2011- 2015 ;
4. Direction des Assurances (République du Sénégal), Rapport sur les sociétés d'assurance, Exercice 2014 ;
5. IRA Kenya, Report 2014 ;
6. IRA Uganda, Report 2014 ;
7. ISTEEBU, Bulletins trimestriels de conjoncture, 2014 ;
8. KPMG, East African Community Secretariat: Assessment of the Insurance Industry from Perspective of EAC Regionalization, Study Report; August 2014;
9. Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine : Etapes de l'intégration de l'East African Community, avril 2009 ;
10. Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, Stratégie nationale et plan d'actions pour le développement du secteur financier 2011-2017 ;
11. Programme d'évaluation du secteur financier : Aide-mémoire de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, février 2009.

ANNEXES

Annexe 1: Passif du Bilan 2015

ANNEE	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE NON VIE	JUBILEE VIE	BICORAG	BICOR V&C	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
FONDS PROPRES	8 099 353 981	1 488 640 206	578 839 276	4 083 219 865	1 003 446 477	5 198 264 609	1 310 343 016	124 861 745	21 886 969 175
Capital	3 214 000 000	1 000 000 000	500 000 000	1 010 100 000	500 166 000	2 189 578 898	153 520 000	125 000 000	8 692 364 898
Réserves	1 211 444 648	50 000 000	0	661 712 541	387 250 644	236 693 884	159 447 546	115 863 801	2 822 413 064
Résultat et report à nouveau	3 673 909 333	438 640 206	78 839 276	2 411 407 324	116 029 833	2 771 991 827	997 375 470	-116 002 056	10 372 191 213
PPC et DLMT	3 540 927 134	0	0	565 451 118	0	913 749 711	0	223 856 408	5 243 984 371
PPC	1 600 000 000	0	0	0	0	913 749 711	0	0	2 513 749 711
DLMT	1 940 927 134	0	0	565 451 118	0	0	0	223 856 408	2 730 234 660
PROVISIONS TECHNIQUES	43 138 915 450	4 326 645 185	3 259 002 699	6 438 594 879	2 944 090 015	5 084 280 265	2 542 124 392	182 038 595	67 915 691 480
Primes	38 122 087 607	2 793 728 852	3 259 002 699	703 984 372	2 944 090 015	1 894 669 832	850 947 333	0	50 568 510 710
Sinistres	5 016 827 843	1 532 916 333	0	5 734 610 507	0	3 189 610 433	1 691 177 059	182 038 595	17 347 180 770
DETTES A COURT TERME	6 221 946 327	3 321 804 763	627 953 951	1 948 263 697	60 270 642	1 356 520 962	234 412 356	198 146 968	13 969 319 666
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION (+/-)	-1 748 146 586	-1	-98	448 209 052	118 600 079	0	94 275 756	0	-1 087 061 798
TOTAL PASSIF	59 252 996 306	9 137 090 152	4 465 795 828	13 483 738 611	4 126 407 213	12 552 815 547	4 181 155 520	728 903 716	107 928 902 893

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 2: Actif du Bilan 2015

ANNEE	2015	2011	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE NON VIE	JUBILEE VIE	BICOR AG	BICOR V&C	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
ACTIF IMMOBILISE	31 959 392 156	157 994 470	27 502 216	6 904 594 538	1 152 324 469	4 017 519 973	887 403 297	207 306 264	45 314 037 384
Immobilisations incorporelles	460 636 369	0	0	32 217 438	59 461 696	0	6 221 088	0	558 536 591
Immobilisations corporelles	11 383 704 694	143 569 299	24 602 216	5 238 629 668	1 067 803 429	3 983 700 796	271 860 181	58 734 260	22 172 604 544
Immobilisations financières	20 115 051 093	14 425 171	2 900 000	1 633 747 432	25 059 344	33 819 177	609 322 028	148 572 004	22 582 896 249
Q/R DANS LES PT	876 968 174	3 117 719 379	67 113 000	2 376 725 431	0	1 255 853 894	94 275 756	0	7 788 655 634
Primes	156 086 604	1 986 036 949	67 113 000	0	0	0	0	0	2 209 236 553
Sinistres	720 881 570	1 131 682 430	0	2 376 725 431	0	1 255 853 894	94 275 756	0	5 579 419 081
VALEURS REALISABLES A CT	23 083 032 260	5 221 961 020	4 304 551 796	3 766 552 297	2 731 069 531	6 848 674 264	3 051 507 040	266 034 163	49 273 382 371
Créances sur les réassureurs	889 140 445	0	17 475 722	128 185 992	0	0	0	0	1 034 802 159
Créances sur les assurés et les agents (41)	676 420 982	1 495 602 356	38 023 220	2 942 313 307	984 814 509	787 896 298	1 739 594 454	252 632 890	8 917 298 016
Personnel (42)	31 808 425	0	0	9 765 518	814 255	1 621 666	58 089 602	1 256 369	103 355 835
Autres valeurs réalisables à CT	21 485 662 408	3 726 358 664	4 249 052 854	686 287 480	1 745 440 767	6 059 156 300	1 253 822 984	12 144 904	39 217 926 361
VALEURS DISPONIBLES	3 333 603 716	639 415 282	66 628 816	435 866 345	243 013 213	430 767 416	147 969 427	255 563 289	5 552 827 504
Banques et chèques postaux	3 244 434 044	638 704 456	66 628 816	435 760 936	241 213 647	424 835 200	146 249 397	243 631 811	5 441 458 307
Caisse	89 169 672	710 826	0	105 409	1 799 566	5 932 216	1 720 030	11 931 478	111 369 197
TOTAL ACTIF	59 252 996 306	9 137 090 152	4 465 795 828	13 483 738 611	4 126 407 213	12 552 815 547	4 181 155 520	728 903 716	107 928 902 893

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 3: Compte d'exploitation « Non Vie » (crédit 2015)

ANNEE	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Primes émises	8 808 927 261	6 399 879 489	4 914 408 153	2 738 680 195	2 363 742 591	498 601 927	25 724 239 616
Provisions de primes à (t-1)	2 971 475 032	2 273 226 407	1 759 896 412	685 713 247	974 274 071	0	8 664 585 169
Provisions de primes à (t)	3 138 100 045	2 793 728 852	703 984 372	793 469 749	850 947 333	0	8 280 230 351
PRIMES ACQUISES	8 642 302 248	5 879 377 045	5 970 320 193	2 630 923 693	2 487 069 329	498 601 927	26 108 594 435
Primes cédées en réassurances	2 579 958 954	4 492 704 103	2 163 261 159	461 223 329	314 663 352	24 642 006	10 036 452 903
Q/R Provisions de primes à (t-1)	70 529 540	1 669 148 227	0	0	0	0	1 739 677 767
Q/R Provisions de primes à (t)	65 223 393	1 986 036 949	0	0	0	0	2 051 260 342
Primes acquises cédées aux réassureurs	2 585 265 101	4 175 815 381	2 163 261 159	461 223 329	314 663 352	24 642 006	9 724 870 328
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASSURANCE	6 057 037 147	1 703 561 664	3 807 059 034	2 169 700 364	2 172 405 977	473 959 921	16 383 724 107
Total produits de placement	1 198 503 600	329 611 625	247 022 007	454 575 665	111 221 259	30 308 767	2 371 242 923
Total autres produits	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE DEBITEUR	2 171 531 178	0	0	0	0	140 644 062	806 159 357
TOTAL CREDIT	9 427 071 925	2 033 173 289	4 054 081 041	2 624 276 029	2 283 627 236	644 912 750	21 067 142 270

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 4: Compte d'exploitation « Non Vie » (débit 2015)

ANNEE	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Sinistres payés	4 623 636 684	2 497 694 762	1 755 406 315	1 536 236 307	938 216 949	143 960 955	11 495 151 972
Provisions de sinistres à (t)	4 757 901 360	1 532 916 331	5 734 610 507	3 159 640 610	1 691 177 059	182 038 595	17 058 284 462
Provisions de sinistres à (t-1)	5 555 395 769	1 335 421 517	5 864 800 782	3 840 316 468	1 540 750 994	179 847 773	18 316 533 303
Charge des sinistres	3 826 142 275	2 695 189 575	1 625 216 040	855 560 449	1 088 643 014	146 151 777	10 236 903 130
Sinistres payés par les réassureurs	590 138 684	1 726 559 349	427 726 014	743 121 867	145 497 000	0	3 633 042 914
Q/R Provisions de sinistres à (t)	613 390 683	1 131 682 430	2 376 725 431	1 255 853 894	94 275 756	0	5 471 928 194
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	897 113 347	992 249 563	2 727 556 460	1 713 612 167	101 257 375	0	6 431 788 912
Prestations à la charge des réassureurs	306 416 020	1 865 992 216	76 894 985	285 363 594	138 515 381	0	2 673 182 196
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	3 519 726 255	829 197 359	1 548 321 055	570 196 855	950 127 633	146 151 777	7 563 720 934
Commissions payées	599 367 646	376 474 540	492 428 507	121 074 463	104 740 738	57 749 227	1 751 835 121
Commissions reçues	745 139 610	955 353 426	713 684 562	43 042 254	23 523 166	0	2 480 743 018
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-145 771 964	-578 878 885	-221 256 055	78 032 209	81 217 572	57 749 227	-728 907 896
Total autres charges	5 615 449 508	1 455 720 335	1 951 113 505	1 502 322 445	1 102 165 420	441 011 746	12 067 782 959
Total Charges de placements	437 668 126	67 639 151	153 223 114	0	0	0	658 530 391
SOLDE CREDITEUR	0	259 495 330	622 679 422	473 724 520	150 116 611	0	0
TOTAL DEBIT	9 427 071 925	2 033 173 289	4 054 081 041	2 624 276 029	2 283 627 236	644 912 750	21 067 142 270

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 5: Compte d'exploitation « Vie » (crédit 2015)

ANNEE	2015	2015	2015	2015	2015
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
Primes émises	7 739 235 844	1 489 189 013	961 654 142	992 759 269	11 182 838 268
Primes cédées en réassurance	894 959 669	105 365 805	86 735 309	168 703 102	1 255 763 885
Primes émises nettes de réassurance	6 844 276 175	1 383 823 208	874 918 833	824 056 167	9 927 074 383
Total produits de placement	2 613 308 821	369 115 370	203 236 869	63 000 761	3 248 661 821
Total autres produits	0	0	9 800	0	9 800
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	9 457 584 996	1 752 938 578	1 078 165 502	887 056 928	13 175 746 004

Source : Etats financiers des compagnies de l'exercice 2015

Annexe 6: Compte d'exploitation « Vie » (débit 2015)

ANNEE	2015	2015	2015	2015	2015
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
Prestations de l'exercice	2 618 649 724	479 948 101	387 684 879	272 813 001	3 759 095 705
Prestations à la charge des réassureurs	383 625 853	68 463 041	85 541 164	20 117 817	557 747 875
PRESTATIONS NETTES DE REASSURANCE	2 235 023 871	411 485 060	302 143 715	252 695 184	3 201 347 830
Dotation aux provisions de l'exercice	5 778 965 148	952 088 792	269 020 888	279 002 505	7 279 077 333
Q/R dans les dotations aux provisions	53 651 936	34 912 000	0	0	88 563 936
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DE REASSURANCE	5 725 313 212	917 176 792	269 020 888	279 002 505	7 190 513 397
Commissions payées	66 644 241	8 342 893	2 450 342	61 914 259	139 351 735
Commissions reçues	186 621 226	50 119	21 683 827	42 175 775	250 530 947
COMMISSIONS NETTES	-119 976 985	8 292 774	-19 233 485	19 738 484	-111 179 212
Charge de gestion	829 406 941	103 380 126	340 752 544	60 540 284	1 334 079 895
Charges des placements	131 649	0	12 728 879	0	12 860 528
Solde créditeur	787 686 308	312 603 825	172 752 961	275 080 471	1 548 123 565
TOTAL DEBIT	9 457 584 996	1 752 938 578	1 078 165 502	887 056 928	13 175 746 004

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 7: Taux de cession par société en « Non Vie »

ANNEE	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Primes émises (a)	8 808 927 261	6 399 879 489	4 914 408 153	2 738 680 195	2 363 742 591	498 601 927	25 724 239 616
Primes cédées en réassurances (b)	2 579 958 954	4 492 704 103	2 163 261 159	461 223 329	314 663 352	24 642 006	10 036 452 903
Taux de cession (b)/(a)	29%	70%	44%	17%	13%	5%	39%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 8: Solde de réassurance par société en « Non Vie »

ANNEE	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Primes acquises cédées aux réassure	2 585 265 101	4 175 815 381	2 163 261 159	461 223 329	314 663 352	24 642 006	9 724 870 328
Prestations à la charge des réassureu	306 416 020	1 865 992 216	76 894 985	285 363 594	138 515 381	0	2 673 182 196
Commissions reçues	745 139 610	955 353 426	713 684 562	43 042 254	23 523 166	0	2 480 743 018
Solde de réassurance	1 533 709 471	1 354 469 739	1 372 681 612	132 817 481	152 624 805	24 642 006	4 570 945 114

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 9: Ratio des dépenses en assurance « Vie » de chaque compagnie (2015)

ANNEE	2015				
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	6 844 276 175	1 383 823 208	874 918 833	824 056 167	9 927 074 383
Charge des prestations nette (b)	7 960 337 083	1 328 661 852	571 164 603	531 697 689	10 391 861 227
Ratio des sinistres (b/a)	116,3%	96,0%	65,3%	64,5%	104,7%
Commissions nettes (c)	-119 976 985	8 292 774	-19 233 485	19 738 484	-111 179 212
Ratio des commissions (c/a)	-1,8%	0,6%	-2,2%	2,4%	-1,1%
Frais de gestion (d)	829 406 941	103 380 126	340 752 544	60 540 284	1 334 079 895
Ratio des dépenses (d/a)	12,1%	7,5%	38,9%	7,3%	13,4%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	126,7%	104,1%	102,0%	74,3%	117,0%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 10: Ratio de rentabilité en assurance « Vie » (2015)

ANNEE	2015				
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
PRIMES EMISES NETTES DE REASSURANCE (a)	6 844 276 175	1 383 823 208	874 918 833	824 056 167	9 927 074 383
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-1 825 490 864	-56 511 545	-17 764 829	212 079 710	-1 687 687 528
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-26,7%	-4,1%	-2,0%	25,7%	-17,0%
Produits financiers (f)	2 613 177 172	369 115 370	190 507 990	63 000 761	3 235 801 293
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	38,2%	26,7%	21,8%	7,6%	32,6%
Autres produits (charges) (g)	0	0	9 800	0	9 800
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ration de rentabilité [(e+f+g)/a]	11,5%	22,6%	19,7%	33,4%	15,6%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 11: Ratio des dépenses en assurance « Non Vie » (2015)

ANNEE	2015						
	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASSURANCE (a)	6 057 037 147	1 703 561 664	3 807 059 034	2 169 700 364	2 172 405 977	473 959 921	16 383 724 107
Charge de sinistres nette (b)	3 519 726 255	829 197 359	1 548 321 055	570 196 855	950 127 633	146 151 777	7 563 720 934
Ratio des sinistres (b/a)	58,1%	48,7%	40,7%	26,3%	43,7%	30,8%	46,2%
Commissions nettes (c)	-145 771 964	-578 878 885	-221 256 055	78 032 209	81 217 572	57 749 227	-728 907 896
Ratio des commissions (c/a)	-2,4%	-34,0%	-5,8%	3,6%	3,7%	12,2%	-4,4%
Frais de gestion (d)	5 615 449 508	1 455 720 335	1 951 113 505	1 502 322 445	1 102 165 420	441 011 746	12 067 782 959
Ratio des dépenses (d/a)	92,7%	85,5%	51,2%	69,2%	50,7%	93,0%	73,7%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	148,4%	100,1%	86,1%	99,1%	98,2%	136,1%	115,4%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 12: Ratio de rentabilité en assurance « Non Vie » (2015)

ANNEE	2015						
	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	6 057 037 147	1 703 561 664	3 807 059 034	2 169 700 364	2 172 405 977	473 959 921	16 383 724 107
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-2 932 366 652	-2 477 145	528 880 529	19 148 855	38 895 352	-170 952 829	-2 518 871 890
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-48,4%	-0,1%	13,9%	0,9%	1,8%	-36,1%	-15,4%
Produits financiers (f)	760 835 474	261 972 474	93 798 893	454 575 665	111 221 259	30 308 767	1 712 712 532
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	12,6%	15,4%	2,5%	21,0%	5,1%	6,4%	10,5%
Autres produits (charges) (g)	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ratio de rentabilité [(e+f+g)/a]	-35,9%	15,2%	16,4%	21,8%	6,9%	-29,7%	-4,9%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015

Annexe 13: Ratio de liquidité par compagnie du secteur en « Vie » et « Non Vie » (2015)

ANNEE	2015						
COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE	BICOR	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
Banques et chèques postaux	3 244 434 044	705 333 272	676 974 583	424 835 200	146 249 397	243 631 811	5 441 458 307
Caisse	89 169 672	710 826	1 904 975	5 932 216	1 720 030	11 931 478	111 369 197
Total actifs liquides (1)	3 333 603 716	706 044 098	678 879 558	430 767 416	147 969 427	255 563 289	5 552 827 504
Frais de gestion (2)	6 444 856 449	1 559 100 461	2 291 866 049	1 562 862 729	1 102 165 420	441 011 746	13 401 862 854
Ratio de liquidités (1/2)	51,7%	45,3%	29,6%	27,6%	13,4%	57,9%	41,4%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances de l'exercice 2015